

2009

RAPPORT D'ACTIVITE

Entente Oise Aisne

environnement

bassin versant

inondation

Etablissement public territorial de bassin

Ardennes

Meuse

Marne

Oise

Val d'Oise

Sommaire

Le mot du président	5
Présentation générale de l'Entente	6
L'Entente, acteur du bassin pour la lutte contre les inondations et de la valorisation des milieux aquatiques	7
Le bassin hydrographique de l'Oise	7
Objectifs et missions de l'Entente	8
La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB	11
Organisation et typologie d'actions de l'Entente	12
Organigramme du personnel des services	13
Les faits marquants de 2009	14
Les finances de l'établissement	16
1- Compte administratif	17
- Les premières estimations du compte administratif 2009	
- Dépenses et recettes	
2 - Le budget primitif 2010	19
3 - Le programme d'investissement	20
Les actions de l'Entente	21
Du risque inondations, de la préservation de l'environnement	22
- Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI	22
- De l'atteinte du bon état et de la DCE	22
- Des actions convergentes pour la DCE et la DCI	23
- Avis sur le SDAGE	24
I - Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue	25
Connaissance, mémoire du risque, information préventive	25
- Communication et information préventive	25
- Déroulement du programme de pose de repères de crues	26
La stratégie de lutte contre le risque d'inondations à l'horizon 2013	27
- A chaque problématique du risque d'inondation sa solution	28
Les projets d'écrêtements des crues	29
- Le site «pilote» de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60) inauguré en 2009	29
- L'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02) inauguré en 2009	31
- Les projets d'aires de ralentissement des fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)	33
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire de Varennes-en-Argonne (55)	35

- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aisne sur le secteur de Savigny-sur-Aisne (08)	36
- Le site de Montigny-sous-Marle	37
Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	38
Mesures de réduction de la vulnérabilité	39
- Le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti	39
2 - Actions environnementales sur les milieux aquatiques	40
- Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques	40
- Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	41
- Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables	43
3 - Actions convergentes	44
- La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux	44
- Opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)	47
La vie de l'établissement	48
Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise Aisne et les réunions statutaires	49
Le fonctionnement des services de l'Entente Oise Aisne	50
- Mouvements de personnel et plan d'effectifs	50
- Travaux des locaux : salle de réunion	50
- Organisation des astreintes	51
- Formations inhérentes à la surveillance des aménagements et équipements	51
Perspectives	53
Annexes	54
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2009	54
Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2009	55
Indicateurs d'activités	57
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2009	
Liste des conventions passées entre l'Entente Oise Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	61
Liste des marchés contractés par l'Entente en 2009	62
Liste des supports de communication et revue de presse	63



) Le mot du Président

L'année 2009 aura été dense. En effet, l'Entente a concrétisé son programme d'actions débuté en 2004 par deux inaugurations d'ouvrages de lutte contre les fortes crues de l'Oise : **Longueil-Sainte-Marie et Proisy**. L'aménagement de Longueil-Sainte-Marie fait la démonstration que l'Entente peut mener de front deux volets souvent opposés à savoir :



la lutte contre les fortes crues et la préservation de l'environnement. En effet, ce site intègre la

réalisation d'une réserve écologique de 93 ha, aménagement salué par les acteurs du territoire et appréciés du public et des scolaires. Le site de Proisy axé sur le ralentissement dynamique des crues (digue en terre insérée dans le paysage et vannage automatisé permettant la transparence de

l'ouvrage en dehors des fortes crues) est préfigurateur des aménagements à venir. Issu de la stratégie d'aménagement de l'Entente, ces deux premiers sites du programme de l'Entente permettront à chaque fonctionnement une économie de dommages à la société de 160 millions d'euros pour un investissement global de près de 20 millions d'euros. Le coût de l'ensemble du programme tel qu'envisagé à l'horizon 2013 (2016 pour les travaux) axé sur l'optimum de régulation sur le bassin versant (crues moyennes de période de retour 10/30 ans) est estimé à environ **50 millions d'euros d'investissement**. Il s'ensuivra une diminution du coût moyen des dommages d'inondation de **15 millions d'euros par an** environ avec un amortissement en **4 ans seulement**. Cette stratégie dont les actions sont inscrites au **CPIER 2007-2013** a fait l'objet de la parution d'un fascicule largement distribué sur la bassin dont le contenu a été adopté en séance du Conseil d'administration de l'Entente du 1er décembre 2009, de telle sorte que ces objectifs sont dorénavant ceux voulus par l'Institution après avis des acteurs du risque (SPC, CEPRI, DIREN de bassin).

Ce programme d'actions ne serait pas complet sans les actions entreprises en matière de réduction de la vulnérabilité en cours de test et sans un regard spécifique sur **les problématiques environnementales**. En effet, **la reconnaissance de l'Entente en tant qu'Etablissement public territorial de bassin**, nécessite d'asseoir une vision globale des actions à mener permettant notamment d'intégrer dans la complémentarité au niveau du bassin versant de l'Oise des objectifs d'atteinte du bon état de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et de la Directive cadre relative à la gestion des inondations (DCI).

Enfin, l'Entente en devenant gestionnaire d'aménagements opérationnels de lutte contre les inondations s'est également dotée en 2009 de moyens lui permettant de faire face à ses obligations d'entretien régulier et de surveillance en cas de crise. Ainsi, l'EPTB a mis en place un régime d'astreinte et organisé des moyens d'intervention adaptés lui permettant de garantir un fonctionnement optimal et sécurisé des sites en cas de crue.

Je souhaite enfin réaffirmer que **la stratégie de l'Entente à l'horizon 2013 n'est qu'une étape** dans cette recherche globale de solutions tant préventives que curatives et j'encourage vivement les acteurs locaux, la profession agricole et les associations à prendre la mesure **des enjeux par la poursuite des actions de concertation entreprises par l'Entente dans le respect du plan 2007-2013**.

Les dernières catastrophes naturelles sont là pour nous rappeler l'exigence qui est collectivement la nôtre d'agir pour limiter au mieux les conséquences des fortes crues.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Présentation

générale de l'Entente

Oise-Aisne



L'Entente, acteur de bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée **Entente Oise Aisne**, a été créée le **25 septembre 1968** par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont membres. L'Entente Oise Aisne a le statut juridique d'une institution interdépartementale, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exerçant ses compétences sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise. Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération unanime du Conseil d'administration en 2006, l'Entente a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par les Départements membres. Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, elle contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique. **L'Entente a demandé au préfet coordonnateur de bassin la reconnaissance de son périmètre hydrographique en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB).**

Le bassin hydrographique de l'Oise

L'Oise; l'affluent le plus important de la Seine

Le bassin versant de l'Oise, communément appelé « Vallées d'Oise » s'étend sur près de 17 000 km² (soit un sixième du bassin Seine-Normandie) et comporte plus de 9 000 km de cours d'eau dont 250 km de rivières domaniales. Celui-ci regroupe principalement six départements : le Val d'Oise (région Ile de France), l'Oise et l'Aisne (région Picardie), les Ardennes et la Marne (région Champagne-Ardenne) et la Meuse (région Lorraine).

L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges

à 323 m d'altitude et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris, à Conflans-Sainte-Honorine (78). Son principal affluent, l'Aisne, prend sa source dans l'Argonne à Sommeuse et vient la rejoindre en amont de Compiègne (60). L'Oise est domaniale navigable en aval du Plessis-Brion (60). L'Aisne est domaniale navigable en aval de Vailly-sur-Aisne (02) jusqu'à Compiègne dans l'Oise. Le sous-bassin de l'Aisne représente la moitié de la superficie du bassin versant de l'Oise soit 7 920 km². D'une longueur de 143 km et drainant un sous-bassin de 1043km², l'Aire prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire (55). Elle traverse ensuite le département de la Meuse du sud au nord à la limite orientale du massif de l'Argonne, et conflue en rive droite avec l'Aisne en amont de Mouron, dans les Ardennes.

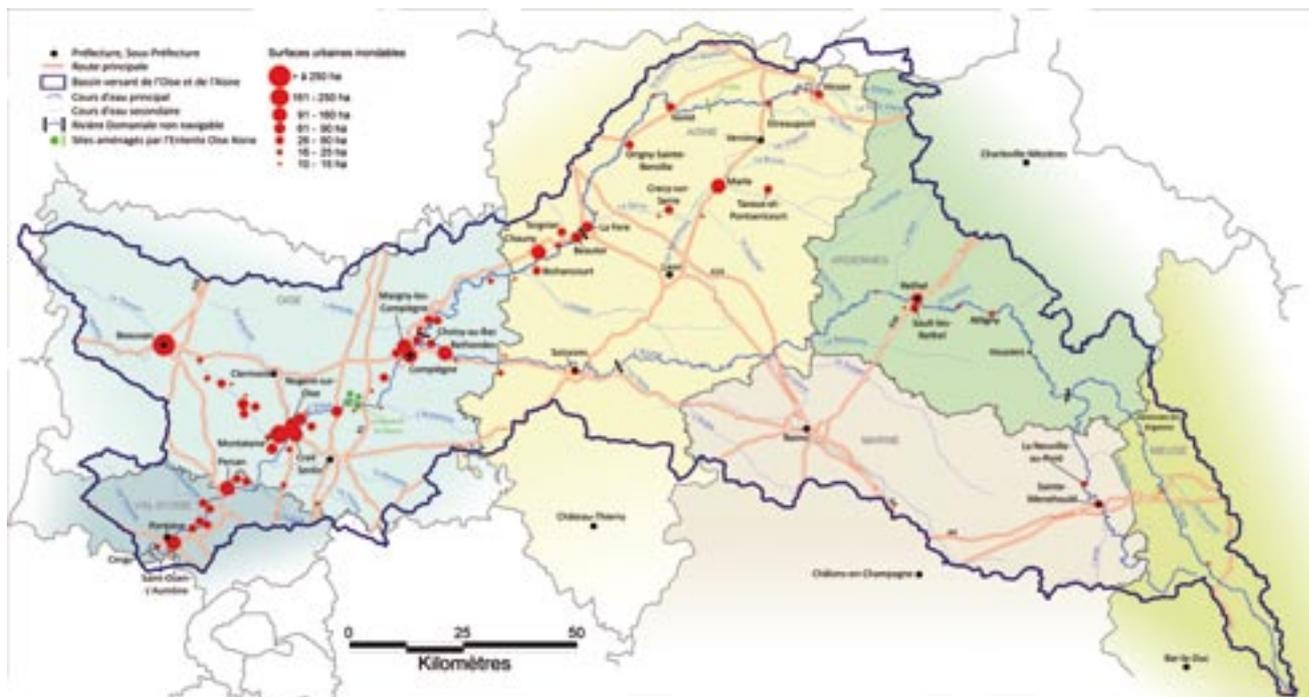
Caractéristiques et enjeux du bassin

Les 1,8 millions d'habitants du bassin occupent le territoire de manière inégale. L'aval du bassin, à proximité de Paris, est très densément peuplé à l'exception des massifs boisés (forêts de Crépy-En-Valois, de Senlis, de Chantilly et de Compiègne) et des parcs naturels. Son amont connaît en revanche des densités de population très faibles (moins de 20 hab. au km² dans le sud-est du bassin). Le bassin compte une trentaine d'agglomérations de plus de 10 000 habitants, dont Reims (215 000 hab.), Cergy-Pontoise (185 000 hab.) et Compiègne (plus de 90 000 hab.). En amont de l'agglomération parisienne, l'urbanisation reste dense le long de la moyenne vallée de l'Oise (Creil, Nogent-sur-Oise, Compiègne, Noyon, Chauny-Tergnier) et de ses affluents principaux, le Thérain (Beauvais) et l'Aisne aval (Soissons).

Les surfaces agricoles dominent largement le territoire avec près de 73% de la superficie contre 62% sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Les zones naturelles représentent 23% dont 1% de zones humides. Enfin les zones urbaines, fortement exposées aux crues pour certaines, s'étendent sur 4% du territoire tout en regroupant la moitié de la population.



Inondation de 1993 à Compiègne (60)



Une des orientations du SDAGE et du programme de mesures : préserver et améliorer le fonctionnement hydroécologique des milieux

De par son occupation du sol, une large partie du bassin de l'Oise est fortement affectée par l'activité humaine principalement sur sa partie aval et sur les axes majeurs du réseau. Les altérations observées sont une artificialisation du lit mineur (anciens recalibrages, protections de berges, aménagements urbains trop proches du cours d'eau, seuils) et un mitage du lit majeur par l'extraction de granulats (Oise, Aisne, Thérain et Vesle).

Si l'amont du bassin est davantage préservé, certaines têtes de bassin sont fortement impactées par les activités agricoles (apports de sédiments par ruissellement superficiel ou drainage, curages liés à l'assainissement des terres). La présence de moulins et seuils peut également limiter le déplacement des poissons et perturber leur cycle de vie en ne permettant pas un lien entre les différentes zones nécessaires à l'accomplissement de ce cycle. Une attention constante doit être portée sur les projets développant des actions de restauration permettant l'amélioration du fonctionnement de ces milieux.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures Seine-Normandie, l'amélioration de la qualité des milieux a

fait l'objet d'une analyse à dire d'expert pour dégager les types d'opérations nécessaires en vallée d'Oise :

- Réhabilitation de la dynamique du cours d'eau/diversification des habitats
- Gestion des berges et ripisylve
- Amélioration de la franchissabilité
- Restauration/recréation de frayères
- Restauration et gestion de zones humides (dont reconnexion d'annexes hydrauliques)
- Lutte contre le ruissellement

Objectifs et missions de l'Entente

Les crues du bassin de l'Oise ont été nombreuses en amont comme en aval. Elles appartiennent à deux types principaux, les crues d'hiver et de printemps, et sont dues à la saturation des sols argileux en amont principalement. Quelques débordements peuvent également résulter de violents orages estivaux. Ainsi lorsque les crues de l'Aisne et de l'Oise se cumulent, la situation devient préoccupante en aval de Compiègne. En crue, l'Aisne apporte plus de débit que l'Oise. De Compiègne à la confluence à la Seine, la gravité des inondations dépend largement, d'une part, du déphasage effectif entre les ondes de l'Aisne

et de l'Oise moyenne et, d'autre part, du niveau de la Seine, condition aval du système.

Ces crues sont par conséquent à la fois dues :

- aux caractéristiques du relief des bassins versants amonts relativement élevés (Aisne: entre 300 m et 400 m) et le relief peu élevé et peu accidenté de l'aval,
- à la géomorphologie avec la présence en amont de formations marneuses et argileuses, dotées d'une faible perméabilité, propices au ruissellement,
- à la pluviométrie qui joue un rôle essentiel dans la genèse des crues, la répétition dans le temps, la généralisation dans l'espace et l'intensité des précipitations déterminant l'ampleur des crues.



Inondation de 2007 à Noyon (60)

La construction d'une stratégie de lutte contre les inondations

Avant la moitié du **XXe siècle**, les riverains semblaient accepter le phénomène au vu des travaux d'aménagement secondaires et locaux réalisés. Les catastrophes des années soixante et plus spécifiquement **la crue de 1966**, éveilla les consciences des responsables qui décidèrent de réfléchir à une politique de grands travaux afin d'apporter une sécurité sur l'ensemble du bassin. Entre 1968 et 1990, l'Entente Oise-Aisne fût donc chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages protecteurs. Face à l'hostilité des populations concernées, cette politique échoua. Pendant près de trente ans le bassin connut peu d'inondations ainsi qu'une perte de la mémoire du risque et une poursuite effrénée des constructions dans le lit majeur de l'Oise et de l'Aisne.

Depuis 1990, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les actions

de l'établissement ont contribué à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement de travaux d'entretien des rivières et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux sont réalisés par les collectivités locales et leurs groupements sur les cours d'eau non domaniaux et par l'Entente, en qualité de maître d'ouvrage, sur les sections non navigables des cours d'eau domaniaux. **Les crues de 1993 et 1995** d'une période de retour entre 30 et 50 ans suivant les secteurs ont entraîné une nouvelle prise de conscience remettant au premier plan la gestion des inondations. Ces fortes crues conduisent l'Entente à une nouvelle orientation de sa politique de lutte contre les inondations : **elles provoquent en effet des dommages et des pertes économiques évalués à l'époque à plusieurs millions d'euros, en faisant près de 21 000 sinistrés sur le territoire de 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne.** Ainsi, au-delà des aides apportées alors aux collectivités pour l'entretien des rivières, l'Entente Oise-Aisne a fait évoluer sa politique de lutte contre les inondations radicalement.

La nouvelle orientation de la stratégie de l'Entente s'appuie notamment sur le rapport élaboré par Jean Dunglas à qui le gouvernement (Premier Ministre - Alain Juppé) a confié, devant l'ampleur de ces catastrophes à répétition, une mission d'études et de propositions sur la coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations dans les bassins de l'Aisne et de l'Oise, et d'identification des mesures permettant aux collectivités territoriales de mieux assurer leurs missions dans le domaine de la prévention des inondations. **Le rapport Dunglas** publié en 1996 a ainsi défini de nouvelles orientations préconisant une réforme statutaire de l'Entente et un ensemble d'actions cohérentes et globales à l'échelle du bassin. L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive. Les techniques de ralentissement dynamique consistent principalement à :

- retenir le ruissellement sur les versants aussi longtemps que possible afin d'étaler dans le temps les volumes d'eau parvenant dans les cours d'eau,
- Ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau afin d'étaler le volume d'eau dans le temps,
- Favoriser la connexion avec les annexes fluviales et le lit majeur en général, pour amortir le pic de crue.

Des nouveaux statuts plus adaptés aux textes règlementaires

et aux perspectives d'évolution de l'établissement, furent par conséquent élaborés entre 1995 et 1996. En effet, la définition des statuts de l'Entente encore en vigueur début 1996 et ses évolutions possibles avaient été étudiées par le cabinet juridique « Gide-Loyette-Nouel » ; ce dernier avait mis en évidence que la structure ne constituait pas une « entente interdépartementale » au sens des articles 89 et 90 de la loi du 10 août 1871 mais une « institution interdépartementale » régie par l'article 91 de cette même loi et celle du 9 janvier 1930. Ainsi, ce constat qui n'était pas apparu clairement eu des implications dans une période où la question de la réforme de l'établissement était au cœur des préoccupations au ressortir des crues de 1993 et 1995. En effet, le caractère opposable des décisions de l'Entente face aux collectivités fut éclairci sans que cela induise une modification statutaire, et d'autre part, il devint nécessaire d'établir une clé de répartition budgétaire entre les départements membres intégrée aux statuts. Le rapport « Dunglas » ainsi que les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire ont aidé l'Entente à définir une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne : **le ralentissement dynamique**. Une centaine de sites potentiels d'aménagement ont alors été identifiés d'une capacité totale de stockage de près de 100 millions de m³ environ, constituaient l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies). L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive (programme d'aide à la pose de repères de crues, exposition interactive). Après évaluation des potentialités ainsi identifiées, l'Entente élaborera un programme d'actions sur l'ensemble du bassin.

La charte 2000-2006 et le programme d'actions

En 2001, la « Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise », signée par l'Etat, l'Agence de l'eau, Voie navigables de France et l'Entente Oise-Aisne a donné à cette dernière un rôle majeur de maître d'ouvrage, développant la solidarité entre l'amont et l'aval, ainsi que des moyens financiers importants via notamment des programmes pluriannuels (les Contrats de plans Etat Régions - CPER) de prévention et de lutte contre les inondations. **Les techniques de ralentissement dynamique** apparaissent plus adaptées aux situations qui prévalent actuellement. En outre, leur application à la prévention des inondations évite d'aggraver la situation en aval et peut se traduire dans ce cas précis par plusieurs ouvrages répartis sur le bassin versant, offrant ainsi une meilleure protection à l'échelle du bassin versant. Ces orientations techniques ont permis d'identifier 7 sites majeurs d'intervention dont les

projets pilotes de Longueil-Sainte-Marie (60) et de Proisy (02), intégrés notamment depuis 2000 aux CPER.

Ainsi, la mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet « lutte contre les inondations » des contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002, avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des premières opérations pilotes présentées par l'Entente à ses partenaires financiers. Dès 2003, le programme d'études et travaux a été précisé, s'agissant de localisations de sites, et augmenté, en s'ouvrant à l'approche économique et la connaissance du risque. Le protocole global de servitude de surinondation a trouvé un écho réglementaire dans la loi « risque » de 2003. Ainsi, une enveloppe étendue à 34,6 M€ a été retenue par l'Etat, qui apporte son soutien au taux majoré de 40%, dans le cadre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI). **Les Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013** se sont inscrits dans le Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement.



Le conseil d'administration de l'Entente

Les actions de l'Entente pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques

L'Entente, au sein de son **programme d'aides aux collectivités ainsi que de son programme d'intervention sur le domaine non navigable (DNN) sous sa maîtrise d'ouvrage**, développe des actions sous forme de travaux sur le lit mineur des cours d'eau (entretien, restauration et reconnexion hydrauliques). En effet, l'Entente Oise-Aisne, sous mandat de l'Etat, réalise depuis de nombreuses années les travaux d'entretien et de restauration des sections domaniales non navigables Oise et Aisne, travaux aidés conjointement par L'Agence de l'eau, le Conseil régional

de Picardie, le FEDER et les Conseils généraux. L'Entente assure également la gestion et l'instruction des aides aux collectivités locales qui souhaitent développer des actions d'aménagement visant plusieurs objectifs : la gestion des sites à enjeux, des actions environnementales et l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux. En 2007, ce régime d'aide a été révisé afin de développer des actions fortes visant l'atteinte du bon état prescrit par la **Directive cadre sur l'eau**. De plus, dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie, l'Entente a souhaité restaurer 93 ha de plans d'eau dont les potentialités floristiques et faunistiques sont ainsi pleinement préservées tout en bénéficiant d'un programme pédagogique de sensibilisation du public. Enfin, l'Entente souhaite développer sur les versants des typologies d'actions visant notamment à augmenter le temps de concentration et limiter le ruissellement, et ce, au bénéfice de l'environnement et de la lutte contre les inondations.

La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB

La bonne gouvernance de l'eau au regard de la **Directive cadre sur l'eau** invite les acteurs concernés des Etats membres, dont l'Entente fait partie, à coordonner leurs politiques pour atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015. Face à cet objectif ambitieux, l'Entente Oise-Aisne a délibéré le 13 décembre 2007 pour demander au préfet coordonnateur de bassin sa **reconnaissance en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB)**. L'Entente a souhaité soumettre une liste exhaustive de communes afin de préserver la cohérence hydrographique requise pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. La consultation, débutée le 30 avril 2008 fût lancée auprès des Conseils régionaux de Haute-Normandie, d'Ile de France, de Champagne-Ardenne, de Lorraine et de Picardie, des Conseils généraux du Nord, de la Seine Maritime, de la Seine et Marne, des Yvelines et de la Somme, des Comités de bassin Artois-Picardie, Rhin-Meuse et Seine-Normandie (comité politiques territoriales du 29 mai 2008) et enfin des CLE des SAGE Automne, Nonnette, Oise-Aronde, Aisne-Vesle-Suippe et Brèche.

Les Comités de bassin Rhin-Meuse et Seine-Normandie ont rendu des avis favorables et le Comité de bassin Artois-Picardie n'a pas émis d'observations. Le Conseil général de Seine-Maritime, le Conseil régional d'Ile-de-France et la CLE du SAGE Oise-Aronde ont également rendu des avis favorables. Le Conseil général des Yvelines a pris acte de la transformation de l'Entente Oise Aisne en EPTB,

en demandant que les communes du département soient consultées, ce qui n'est pas prévu par la réglementation. La CLE du SAGE Automne a prononcé un avis négatif ayant conduit l'Entente à proposer au Président de la CLE d'accompagner au mieux le SAGE dans l'atteinte de ses objectifs par voie conventionnelle afin de lever toute ambiguïté relative à l'autonomie de gestion du SAGE. Les autres instances consultées ne s'étant pas prononcées dans le délai imparti, leur avis est réputé favorable (décret n°2005-115).

Ainsi, la signature de l'arrêté interpréfectoral (N°2009/683) relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'établissement public territorial de bassin, commun aux trois districts concernés (Seine-Normandie, Rhin Meuse et Artois-Picardie), a été portée à connaissance de l'Entente le 8 juin 2009 ; cet arrêté intègre les 17 communes hors district Seine-Normandie les portant à **1806 communes**. L'Entente Oise-aisne à réception du document officiel a cependant fait part aux services de l'Etat d'une erreur de rédaction dans l'article 1er qui a engendrée un nouveau circuit de signature des trois préfets de bassin. Ce processus administratif relevant d'une correction de forme ne remet évidemment pas en cause l'accord initial de cette reconnaissance issue d'une consultation aboutie. **L'arrêté dûment modifié est attendu courant 2010**. Cette reconnaissance s'inscrit dans un contexte de renforcement de leur rôle en matière de gestion de l'eau et de développement de la coopération intercommunale dans le domaine de l'eau. En effet, dans le cadre de l'adoption du projet de **Loi Grenelle II** les sénateurs ont validé le 8 octobre 2009 plusieurs dispositions visant à développer la dimension intercommunale dans la gestion de l'eau au niveau local et notamment à l'échelle des bassins ou sous-bassins hydrographiques. Au vu de l'article 56 et à compter de 2010, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pourront se voir confier la réalisation et le suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La démarche Grenelle et la révision générale des politiques publiques (RGPP), ont permis de lancer une réflexion sur la refonte du cadre réglementaire et financier d'une gestion résolument plus équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Organisation et typologie d'actions de l'Entente

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (*cinq Conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective*).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le **Bureau** (*un membre par département*).

Afin de mener à bien les politiques des Départements membres, l'Entente développe **via une équipe de 12 personnes des typologies d'actions menées en interaction sur le bassin** :

- mémoire et approche économique du risque inondation,
- analyse et application des directives, lois et règlement relatifs à la gestion de l'eau,
- information-communication, prévention des dommages et réduction de la vulnérabilité en zones urbanisées,
- études et travaux sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu dont des aides aux collectivités,
- études et travaux sur le lit majeur temporisant la crue et augmentant le laminage, amélioration de la prévision,
- expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le bureau de l'Entente

Président :

M. Gérard SEIMBILLE,
Conseiller général de Pontoise (95)

1^{er} Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE (55)

2^{ème} Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS (08)

3^{ème} Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS (02)

Secrétaire :

M. Patrice CARVALHO (60)

Secrétaire adjoint :

M. Pascal PERROT (51)



De Gauche à droite : Mme Mireille Gatinois, M. Jean-Jacques Thomas, M. Gérard Seimbille, M. Patrice Carvalho, M. Jean-François Lamorlette

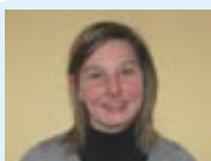
Organigramme du personnel des services

(au 1^{er} janvier 2010, personnels en congés longue durée ou en détachement non mentionnés)

Les services de l'Entente Oise-Aisne sont composés au 31 décembre 2009 de 12 personnes en place. Ils se tiennent à disposition pour répondre aux questions et accompagner dans les projets, qu'ils relèvent de la lutte contre les inondations ou de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



Jean-Michel CORNET
Directeur des services



Annabelle CLEMENT
Assistante de direction
e.mail : clement.eptboise@orange.fr

Pôle technique



Patrice VALAT
Responsable technique
Site de Saint-Michel
Organisation de la gestion de crises
e.mail : valat.eptboise@orange.fr



Pascal LAUGIER
Chargé de projets - Sites de Varennes-en-Argonne, Savigny-sur-Aisne et modélisation
e.mail : laugier.eptboise@orange.fr



Marjorie ANDRE
Chargée de projets - Sites de Montigny-sous-Marle, Crêtes préardennaises, mise en place de la Directive cadre inondations et modélisation
e.mail : andre.eptboise@orange.fr



Hélène MONCEL
Chargée de mission patrimoine, suivi des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy, animations pédagogiques de la réserve de l'Ois'eau
e.mail : moncel.eptboise@orange.fr



Sophie LEVEAUX
Chargée de mission appui aux communes pour la réduction de la vulnérabilité et la pose de repères de crues
e.mail : leveaux.eptboise@orange.fr



Thierry FRAYON
Responsable des aides aux collectivités et travaux en rivières
e.mail : frayon.eptboise@orange.fr

Pôle administratif



Mélissa MAGOUTIER
Responsable des programmes et de la communication
e.mail : magoutier.eptboise@orange.fr



Sophie NICOLAS
Responsable des marchés
e.mail : snicolas@cg02.fr



Pascal LAVAL
Comptable
e.mail : plaval@cg02.fr



Catherine ZEMB
Assistante comptable
e.mail : czemb@cg02.fr

Les faits marquants de 2009

JANVIER

- 8 janvier 2009** : Comité de pilotage du contrat global pour l'eau Entente - Agence de l'eau Seine-Normandie
- 20 janvier 2009** : Réunion de l'AFEPTB à Paris
- 23 janvier 2009** : Comité de pilotage de l'étude DNN

FÉVRIER

- 4 février 2009** : Réunion avec le SNS/API
- 11 février 2009** : Réunion de l'AFEPTB à Paris
- 12 février 2009** : Comité technique de l'Entente
- 17 février 2009** : Réunion des services administratifs relative au site de Watigny en sous-préfecture de vervins (02)



Le Gland dans la cuvette de Watigny

- 23 février 2009** : Réunion avec VNF et Sogreah
- 25 février 2009** : Réunion avec la DDE de la Meuse

MARS

- 3 mars 2009** : Réunion des directeurs d'EPTB à Paris
- 18 mars 2009** : Rencontre du sous-préfet de Vouziers (08)

- 20 mars 2009** : Réunion avec Mme Chobert de la Préfecture d'Ile-de-France (SDPRN)
- 24 mars 2009** : Réunion de l'AFEPTB à Paris
- 25 mars 2009** : Visite technique relative à l'agroforesterie à Amiens (80)
- 30 mars 2009** : Réunion avec la SICAE à Compiègne (60)
- 31 mars 2009** : Bureau de l'Entente à Laon (02)

AVRIL

- 1 avril 2009** : Réunion avec les services de la DDE de la Meuse
- 2 avril 2009** : Réunion de consultation relative au SDAGE Seine-Normandie
- 7 avril 2009** : Rencontre de Mme Regnier de la Préfecture d'Ile-de-France
- 9 avril 2009** : Réunion agricole de Saint-Michel et Watigny
- 22 avril 2009** : Réunion relative au projet de Marle en Préfecture de l'Aisne
- 23 avril 2009** : Réunion avec la Chambre d'agriculture de la Meuse
- 28 avril 2009** : Conseil scientifique et technique de la Meuse à Bar le Duc (55)

MAI

- 5 mai 2009** : Conseil d'administration de l'Entente et signature du protocole agricole local de Longueil-Sainte-Marie
- 19 mai 2009** : Rencontre du Maire de Château Porcien (08) au sujet du programme de réduction de la vulnérabilité



Signature du protocole agricole de Longueil-Sainte-Marie avec M. Poulain

- 25 mai 2008** : Rencontre du Maire de Noyon (60) au sujet du programme de réduction de la vulnérabilité

JUIN

- 3 juin 2009** : Rencontre du Maire de Lavoye (55) au sujet du programme de réduction de la vulnérabilité
- 3 juin 2009** : Réunion de concertation locale et de présentation du projet de Montigny-sous-Marle à Marle (02)
- 10 juin 2009** : Colloque de l'EPAMA à Charleville-Mezières (08)
- 18 juin 2009** : Réunion avec la Chambre d'agriculture des Ardennes
- 22 juin 2009** : Réunion et visite relative au site de Varennes-en-Argonne (55)
- 23 juin 2009** : Commission territoriale et forum de l'eau à l'UTC de Compiègne (60)
- 25 juin 2009** : Comité technique de l'Entente
- 29 juin 2009** : Comité de pilotage de l'étude de la Verse à Guiscard (60)
- 30 juin 2009** : Réunion agricole relative au projet de Watigny

JUILLET

- 1 juillet 2009** : Réunion relative à la DCI à Nanterre (92)
- 6 juillet 2009** : Comité de pilotage du Plan-Seine
- 9 juillet 2009** : Réunion agricole à Charleville-Mezières (08)
- 21 juillet 2009** : Réunion avec M. Deguise en Mairie de Noyon (60)
- 27 juillet 2009** : Réunion relative au SAGE Aisne Vesle Suiippe
- 29 juillet 2009** : Rencontre de M. Verdavaine en Mairie de Saint-Michel (02)

SEPTEMBRE

- 1 septembre 2009** : Réunion au sujet de l'étude du canal Seine-Nord Europe
- 16 septembre 2009** : Réunion relative au protocole de Saint-Michel et Wagny à Laon (02)
- 29 septembre 2009** : Rencontre de M. Verdavaine maire de Saint-Michel

OCTOBRE

- 9 octobre 2009** : Rencontre avec le Conseil général de la Meuse au sujet du projet de Varennes-en-Argonne
- 13 octobre 2009** : Inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie (60)



Inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie (60)

- 21 octobre 2009** : Conseil d'administration de l'Entente et remise de la médaille de l'Entente à M. Lejealle, ancien directeur territorial de l'Agence de l'eau



Remise de la médaille de l'Entente à Denis Lejealle

- 28 octobre 2009** : Visite technique du SPC des aménagements de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy
- 29 octobre 2009** : M. Gérard Seimbille participe au vote du SDAGE en Comité de bassin Seine-Normandie

NOVEMBRE

- 2 novembre 2009** : Réunion de concertation locale et de présentation du projet à Savigny-sur-Aisne (08)
- 3 novembre 2009** : Visite du chantier de Proisy avec les habitants de Savigny-sur-Aisne
- 6 novembre 2009** : Réunion relative au SCHAPI avec le SNS
- 10 novembre 2009** : Bureau de l'Entente
- 10 novembre 2009** : Inauguration du site de Proisy (02)



Discours du Président Seimbille lors de l'inauguration du site de Proisy (02)

- 18 novembre 2009** : Intervention de l'Entente au colloque PAPI à Paris

- 19 novembre 2009** : Réunion avec la DDE de la Meuse
- 23 novembre 2009** : Présentation du projet de Saint-Michel au conseil municipal de Saint-Michel (02)
- 25 novembre 2009** : Réunion des services administratifs relative à l'étude d'impact des sites de Saint-Michel et Wagny en sous-préfecture de Vervins (02)
- 26 novembre 2009** : M. Gérard Seimbille et ses services rencontrent Guy Fradin, directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

DÉCEMBRE

- 1 décembre 2009** : Conseil d'administration de l'Entente et participation de M. Gérard Seimbille au colloque La Seine en partage
- 2 décembre 2009** : Réunion relative à l'étude DNN
- 9 décembre 2009** : Réunion avec le SNS pour l'aménagement de l'Oise dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe
- 15 décembre 2009** : Comité de pilotage CPIER Oise Aisne

Les *finances* de l'établissement et les programmes d'investissement

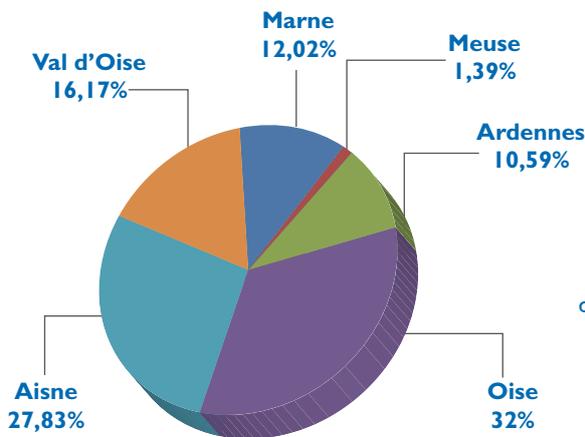


I - Compte administratif

Les premières estimations du compte administratif 2009

En 2009 l'actualisation des participations statutaires a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 571 442 €. Les participations additionnelles s'élèvent à 164 500 €.

Participations statutaires des Conseils généraux membres, hors contributions additionnelles



Section de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent globalement conformes aux prévisions du budget primitif 2009.

96.12% de la ligne des crédits budgétaires des aides versées aux syndicats de rivières ont été consommés.

Section d'investissement

En 2009 l'Entente a réalisé un programme allégé qui a consisté principalement dans des enlèvements d'embâcles. Un certain nombre de travaux ont été réalisés en fin d'année et les factures ont été payées en début d'exercice 2010. L'étude sur la programmation 2009-2013 s'est poursuivie et les 3/4 de ses crédits ont été dépensés. L'année 2009 aura été une année de fort décaissement sur le programme interrégional de lutte contre les inondations. Plus de 6 000 000 € ont été consacrés à l'achèvement des travaux de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités territoriales avaient la possibilité de signer une convention

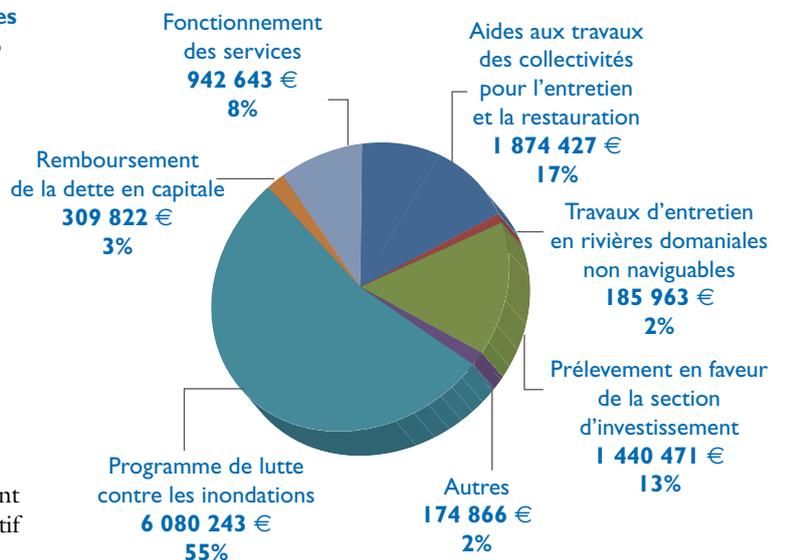
relative au FCTVA. Le principe de cette convention était que les collectivités territoriales s'engagent à augmenter d'au moins un euro les investissements de l'exercice 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, en contrepartie l'Etat verserait par anticipation le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de la gestion 2008.

L'Entente Oise Aisne a saisi cette opportunité puisque l'objectif à atteindre était de dépasser 3 152 788 € tandis que les prévisions de dépenses d'investissement pour l'année 2009 s'établissaient à 6 000 000 €.

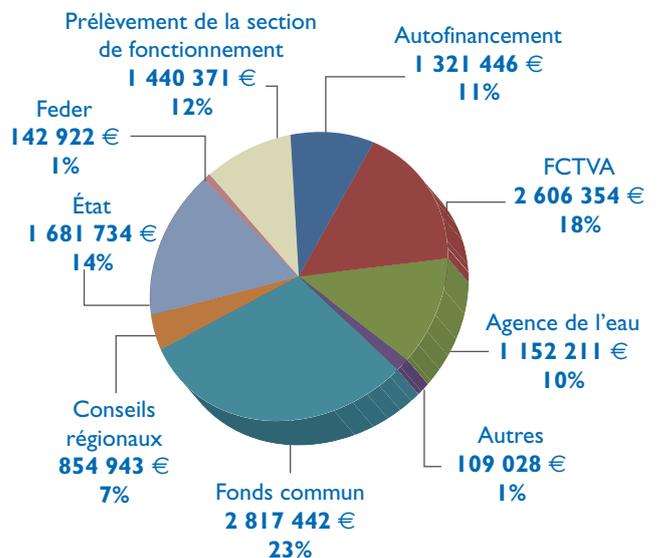
L'Entente a donc signé une convention relative au versement anticipé du FCTVA le 12 mai 2009 et, l'objectif de dépenses ayant été atteint, la Préfecture de l'Aisne a pérennisé le système de versement anticipé du FCTVA.

Dépenses et recettes en 2009

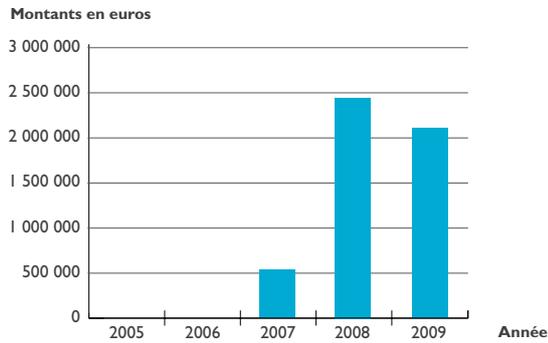
Dépenses en euros



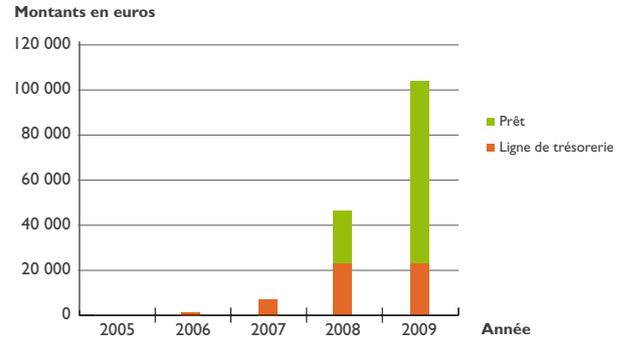
Recettes en euros



Montant de la dette

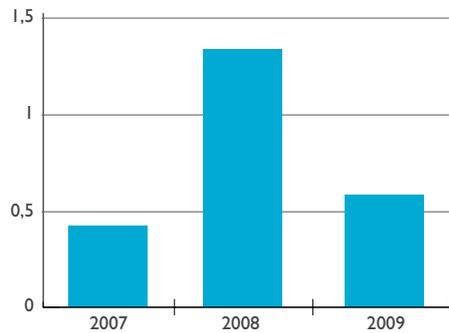


Coût de la dette



L'Entente Oise Aisne est endettée depuis 2007, année d'acquisition des locaux des services. Le recours à l'emprunt a par ailleurs été nécessaire en 2008 pour pallier le différé de récupération de la TVA. Si le coût de la dette est assez élevé par rapport au budget de fonctionnement de la collectivité, l'endettement reste maîtrisé en comparaison de la capacité d'autofinancement de l'institution. Moins de deux exercices sont nécessaires pour se désendetter.

Nombre d'années nécessaires au désendettement



II - Le budget primitif 2010

Les participations statutaires et le budget primitif 2010 ont été votées à l'unanimité lors de la séance du Conseil d'administration du 1er décembre 2009.

La préparation et la conception du budget primitif 2010 a été effectuée dans un souci de maîtrise des dépenses. Le cadrage budgétaire a permis au Président de l'Entente de proposer aux administrateurs de diminuer les participations statutaires de 1% par rapport à l'année 2009.

Un effort particulier a été opéré sur les frais de fonctionnement des services, en diminution de 2%. Les contrats d'assurances, de téléphonie et d'Internet ont été renégociés et permettront de dégager des économies substantielles. Une attention particulière sera apportée à la rationalisation des déplacements des agents afin d'en limiter le coût (carburants, frais de missions, etc.).

La masse salariale n'augmentera que dans la limite du GVT (glissement vieillesse technicité) complété du coût de la mise en place des astreintes des agents nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'écrêtement de crues le cas échéant.

Le budget 2010 sera le premier à supporter les frais d'entretiens des sites de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy, (120 000 € sont prévus à cet effet). Ce coût de fonctionnement est supporté par l'Entente et les communes bénéficiaires des aménagements selon une répartition fixée dans les DUP et DIG. La quote-part des communes est perçue par l'Entente avec un décalage d'un an afin de permettre aux communes d'intégrer cette dépense nouvelle dans leurs budgets.

Les premiers diagnostics du programme de réduction de la vulnérabilité commenceront dès le printemps 2010, 40 000 € de crédit paiements y seront consacrés. Le financement de chaque diagnostic sera partagé entre la commune, le particulier et l'Entente.

Un programme de 300 000 € de travaux en rivières domaniales non navigables est prévu durant l'année en attendant la finalisation de la programmation pluriannuelle.

Des travaux de réfection et d'aménagement des combles des locaux des services sont prévus, pour un montant d'environ 120 000 €, afin de permettre la réalisation entre autres d'une salle informatisée de gestion de crise en cas de crue.

Ce budget permettra de clôturer la génération des CPER 2000-2006 et d'enclencher les études de la nouvelle génération des CPIER 2007-2013. C'est la raison principale pour laquelle les crédits de paiements d'investissement sont en nette baisse puisque les crédits nécessaires à l'achèvement des chantiers de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy ont été engagés en 2009 et feront tout au plus l'objet de restes à réaliser à intégrer dans la gestion 2010 à travers le budget supplémentaire.

La fin de la génération des CPER 2000-2006 permettra à l'Entente de solder toutes les subventions liées à ce premier programme et de reconstituer la trésorerie de l'Entente.

Au mois de mai 2009 l'Entente a conventionné avec l'Etat, dans le cadre du plan de relance, afin de bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA. L'engagement de l'Entente était de d'augmenter ses dépenses d'investissements d'au moins 1 € par rapport à la moyenne des dépenses d'investissements de la période 2004-2007. Cet objectif a été largement atteint et l'Entente bénéficiera donc de manière pérenne du versement anticipé du FCTVA pour les années futures (une estimation réalisée en octobre 2009 permet d'inscrire environ 600 000 € de FCTVA).

Le budget primitif 2010 s'établit ainsi à 5 961 360 € (tant en dépenses qu'en recettes).

DEPENSES Budget primitif 2010 (en euros)	
Fonctionnement des services	930 650
Fonctionnement et entretien des aires d'écrêtements	1 19 700
Aides aux collectivités territoriales	1 750 000
Programme de réduction de la vulnérabilité	40 000
Autofinancement	813 669
Divers	55 000
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	300 000
Programme interrégional de lutte contre les inondations	1 070 000
Remboursement emprunts	718 145
Travaux d'aménagement de la réserve écologique	12 000
Travaux d'aménagement siège des services et acquisition matériel transport et de bureau	152 196
Total	5 961 360

RECETTES Budget primitif 2010 (en euros)	
Agence de l'eau Seine-Normandie	1 195 000
Etat	340 415
Conseils régionaux	246 776
Entente (départements membres)	2 633 228
Communes	27 500
Divers	62 502
FCTVA	592 270
Autofinancement	813 669
FEDER	50 000
Total	5 961 360

III - Le programme d'investissement

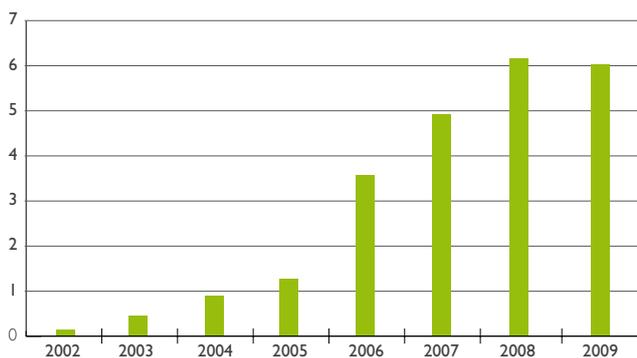
Au ressortir des Plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et conventions des précédents Contrats de plans Etat-Régions CPER en phase d'achèvement, les nouveaux Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 ont trouvé une légitimité dans le cadre du Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. Ce vaste programme consacre de nombreux projets dont les financements sont multiples. Ainsi, l'Entente a vu sa proposition d'un nouveau **programme de lutte contre les inondations** d'un montant de **25,8 M€**, retenu par l'Etat (40%) et les trois Conseils régionaux (30,9%) en 2007 et lancé en 2008. Le contrat de CPIER a été signé le 28 février 2008. Les premiers dossiers de subvention ont fait l'objet d'une instruction en 2009. Un Comité de pilotage en présence des partenaires s'est tenu le 15 décembre 2009.

Par ailleurs, un soutien du **FEDER** affecté au bassin Seine Normandie, vient également compléter le plan de financement (9,1%) pour atteindre les 80% d'aide sur la réalisation, in fine, de sept sites d'écêtement des crues à l'horizon 2013 (outre Longueil-Sainte-Marie et Proisy, les sites de Saint-Michel (02), Watigny (02), Varennes-en-Argonne (55), Savigny-sur-Aisne (08) et un programme d'aménagements rustiques sur des affluents de l'Aisne ardennaise).

S'agissant des **actions environnementales**, le **Plan Seine** a embarqué les travaux **sur les rivières domaniales non navigables** dont l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage, en réservant des contributions des FEDER régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne), à hauteur de 20% en Champagne-Ardenne et environ 9% en tant que complément à 20% des aides du Conseil régional de Picardie, sur un programme estimé à **4,9 M€ sur la période 2007-2013**.

Dépenses réalisées annuellement sur le programme interrégional

en M € TTC



Localisation des projets	autorisation de programme études		autorisation de programme travaux	
	dates	montants	dates	montants
Site de Longueil-Sainte-Marie (60)	28/11/2002	501 000 € HT	02/10/2003 02/02/2006	9 400 000 € HT
Site de Proisy (02)	29/11/2001	300 000 € TTC	25/11/2004	8 200 000 € HT
Site de Varennes-en-Argonne (55)	24/11/2004, 02/02/2006, et 14/10/2008	760 000 € HT		
Site de Saint Michel et Watigny (02)	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Savigny-sur-Aisne (08)	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Montigny-sous-Marle (02)	04/10/2007	600 000 € HT		
Site des Crêtes Préardennaises (02)	14/10/2008	710 000 € HT		

Enfin, les études sur le site de Montigny-sous-Marle bénéficient d'une aide spécifique de 40% de l'Etat et de 33% de la Région Picardie, hors CPER.

Les aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux travaux en rivières, tant pour la maîtrise d'ouvrage de l'Entente que pour la gestion déléguée des aides aux collectivités, légitimant un soutien aux équipes investies sur le champ environnemental, ont fait l'objet en 2009 d'une convention d'aides s'inscrivant dans le **contrat global pour l'eau 2008-2012**.

Les objectifs globaux de ce contrat s'inscrivent dans la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et visent :

- à soutenir les actions qui sont inscrites dans les orientations du SDAGE Seine-Normandie et dans les priorités du IXème programme (PTAP 2007-2012) ;
- à contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau, notamment en ce qui concerne l'amélioration globale du fonctionnement des cours d'eau, la préservation et la valorisation du milieu naturel ;
- à organiser une synergie entre l'Entente et l'Agence de l'eau pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs, en particulier l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015.

L'Entente, par cette opération de contractualisation pluriannuelle, souhaite développer **les actions concourant aux résultats suivants :**

- une restauration des rivières et annexes cohérente avec les objectifs du SDAGE et du PDM,
- un entretien du réseau hydrographique en accord avec les besoins identifiés,
- la sensibilisation régulière des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux enjeux du bassin et notamment à l'atteinte du bon état des cours d'eau,
- une planification concertée de l'animation des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des études et travaux nécessaires ;
- l'émergence d'actions expérimentales ;
- la tenue à jour d'outils de suivi.

L'Entente développe également au-delà des actions inscrites au contrat **des partenariats pédagogiques spécifiques avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie** permettant la réalisation d'outils pédagogiques (ex. aménagement et sentier pédagogique de la réserve écologique de l'Ois'eau) et de supports de communication (dépliant du programme de repères de crues, DVD des rivières et des hommes, etc.).

les actions de l'Entente



Du risque inondations, de la préservation de l'environnement

Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI

L'Entente met en œuvre depuis sa création en 1968 des actions de lutte contre les inondations bénéficiant depuis 2000 de Contrats de plan Etat-Région. Ce programme d'actions et ses évolutions ont abouti en 2009 à la publication d'une **stratégie de gestion du risque à l'horizon 2013** (cf. p.27) permettant à chacun de s'approprier les enjeux et les objectifs de lutte contre les inondations. La démarche combine des ouvrages de surstockage en amont, des leviers de protection localisées et des politiques préventives complémentaires (aides aux collectivités, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement, etc.). Au nom de la solidarité de bassin, l'EPTB Oise-Aisne trouve ainsi toute sa légitimité à réaliser des ouvrages dynamiques et statiques (sites de surstockage, ouvrages rustiques sur les affluents, etc.) sur certains territoires moyennant l'indemnisation occasionnelle des dégâts aux cultures au profit des populations distantes. De plus, une complémentarité est recherchée entre les aménagements de surstockage, les aménagements visant à limiter la dégradation des gains au gré des apports des affluents et les protections rapprochées en aval. Les actions de réduction de la vulnérabilité viennent également compléter le dispositif dans les zones à enjeux.

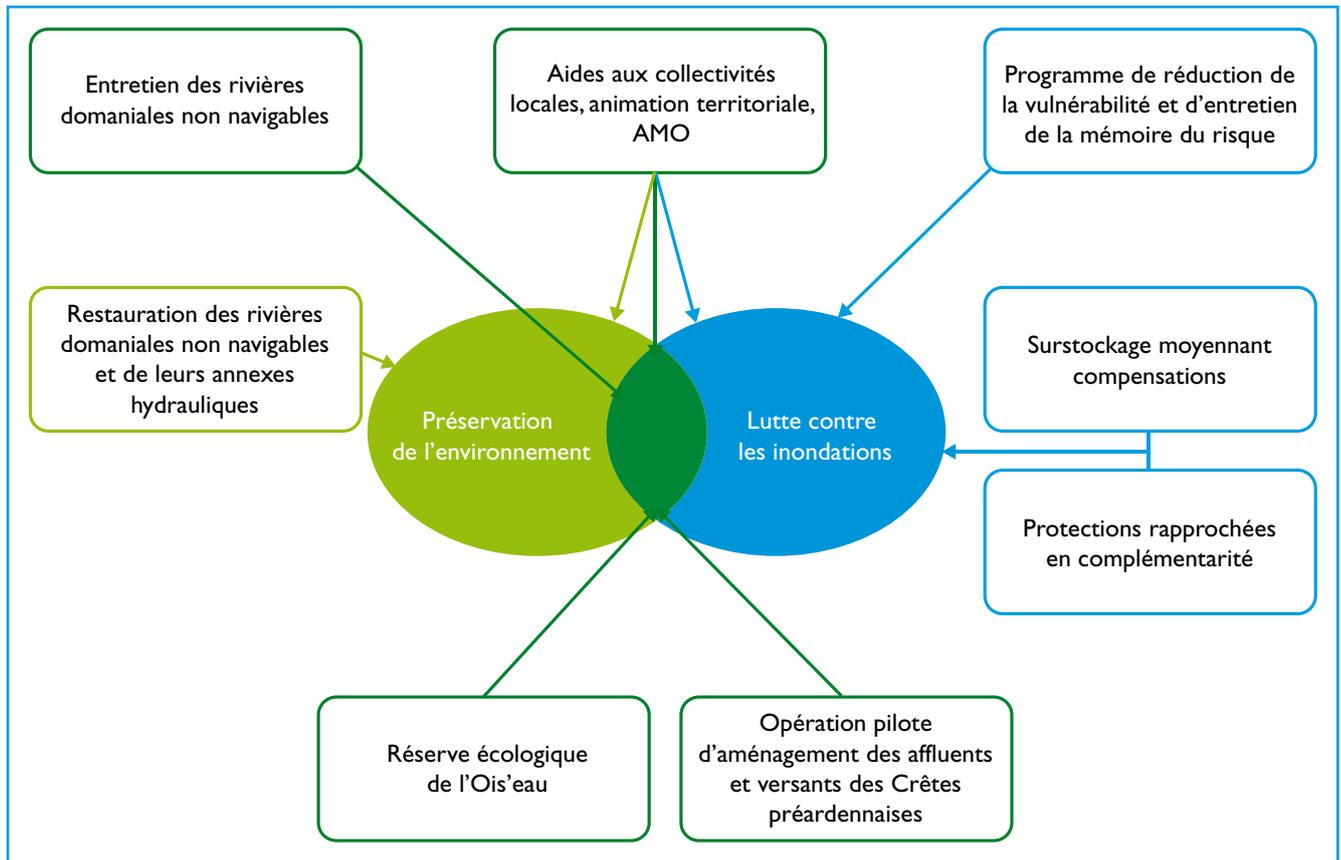
Ce programme, riche techniquement et éprouvé par l'opérationnalité de certains sites, s'inscrit d'ors et déjà pour partie dans les objectifs de la directive européenne relative à la gestion des inondations publiée en novembre 2009. En effet, la transposition de cette directive, dont l'objectif est d'aider les États membres à prévenir et à limiter les inondations et leurs conséquences néfastes pour la santé, l'environnement, les infrastructures et les biens, représente une opportunité unique pour l'Entente d'étoffer sa politique de prévention et de l'asseoir durablement dans un cadre national.



De l'atteinte du bon état et de la DCE

Préserver l'environnement du bassin est la seconde mission statutaire portée par l'EPTB qui tend aujourd'hui vers un objectif ambitieux fixé par la DCE : l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015. L'ensemble des avancées réglementaires, dans un contexte de reconnaissance de l'Entente en tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) et de révision du SDAGE, ont fait émerger des problématiques de gouvernance source de nouveaux défis pour l'Institution. En effet, l'Entente, de par son objectif de préservation des milieux naturels, développe depuis de nombreuses années une politique d'entretien et de restauration des cours d'eau qui n'a cessé de monter en puissance au vu des enjeux réglementaires. Face à ces ambitions nouvelles, partagés par l'ensemble des acteurs de l'eau, l'Entente a notamment révisé son programme d'aides aux collectivités, renforcé le volet environnemental de ses actions en maîtrise d'ouvrage propre tant sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne que sur les projets de lutte contre les inondations. En tant qu'EPTB, dont la place dans la gouvernance de l'eau ne cesse de se renforcer, l'Entente souhaite avec le soutien de ses partenaires relever ce défi ambitieux et apporter sa contribution à l'édifice de la gestion équilibrée de la ressource en eau.





AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

Des actions convergentes pour la DCE et la DCI

Plus que jamais avec l'entrée en vigueur de la **directive cadre sur l'eau (DCE)** et de la **directive cadre sur les inondations (DCI)**, la stratégie de lutte contre les inondations de l'EPTB Oise doit s'inscrire dans une **approche globale de la gestion équilibrée de la ressource** intégrant des objectifs complémentaires de gestion hydraulique et de valorisation des milieux aquatiques. Ainsi, en complément des aménagements de surstockage en amont du bassin et dans le souci de tendre vers le bon état, l'Entente développe une nouvelle approche permettant de voir converger les enjeux de la DCE et de la DCI. Testée sur les crêtes préardennaises (08), cette stratégie déclinée sur des sous bassins comporte **trois objectifs convergents** :

- Mettre en place des pratiques sur les versants qui permettent d'augmenter les temps de concentration, de limiter le ruissellement et d'améliorer la qualité des eaux ruisselées ;

- Améliorer la qualité des milieux sur certains secteurs qui présentent des potentialités environnementales, en conformité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) ;

- Réaliser de petits aménagements de régulation des crues dans des secteurs écologiquement peu intéressants dans l'objectif d'une diminution locale de l'exposition au risque et des apports des affluents.

Si les résultats de cette opération pilote sont concluants, l'Entente pourrait en décliner les principes sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise en parfaite complémentarité avec ses ouvrages de surstockage et les opérations de réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti.

Le leitmotiv de l'Entente est donc de pouvoir mener de front en partenariat avec les acteurs locaux, les objectifs conjoints de lutte contre les inondations et de préservation de l'environnement en développant des typologies d'actions convergentes.



Comité de bassin Seine-Normandie du 29 octobre 2009 à la Maison de la Chimie à Paris (AESN – Michel Monsey)

L'Entente Oise-Aisne, au titre de sa reconnaissance en tant qu'EPTB, a reçu pour avis **trois SDAGE** et **programmes de mesures (PDM)** étant donné que son périmètre d'intervention relève de **trois districts hydrographiques** (Seine Normandie, Artois Picardie et Rhin Meuse). Au regard du petit nombre de communes du périmètre situées sur les districts Artois Picardie et Rhin Meuse et de leur position en crête de bassin, il n'a pas été jugé opportun en Bureau de développer un avis technique sur les SDAGE et PDM de ces deux districts. Par conséquent, **seul l'avis relatif à la présentation du SDAGE Seine-Normandie a fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration du 5 mai 2009**. L'avis approuvé en Conseil comporte trois thématiques : **la gouvernance, les rivières et milieux aquatiques, la lutte contre les érosions, les coulées de boue et les inondations** relevant des missions statutaires de l'Entente. Concernant la gouvernance, le Conseil a souhaité que soit mis en avant la nécessaire évolution des maîtrises d'ouvrages locales pour tendre vers une cohérence tant de périmètres d'intervention que d'actions, de généraliser le niveau intermédiaire des EPTB et de développer les SAGE. La récente circulaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 19 mai 2009, consécutive à l'adoption de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, encourage et confirme ces orientations en précisant notamment le rôle d'animation d'un EPTB vis-à-vis des autres collectivités ou groupements, dans les limites de ses missions et de son périmètre de reconnaissance. **Les dispositions relatives à préservation et la reconquête des rivières et milieux aquatiques ayant fait l'objet de remarques au Comité de bassin sont les suivantes : hydromorphologie, aménagement des versants, pollutions diffuses, apport de polluants et substances dangereuses et rareté de la ressource en eau**. Enfin, les dispositions relatives à la lutte contre les inondations ont été jugées peu ambitieuses au regard des enjeux en vallées d'Oise et de la prochaine déclinaison en droit français de la Directive cadre relative à la gestion des inondations. L'avis transmis au Comité de bassin a été analysé par les instances de bassin et certaines remarques pour partie prises en compte dans la rédaction finale du SDAGE.

I - Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue

Connaissance, mémoire du risque, information préventive

Communication et information préventive

Une année orientée vers la communication institutionnelle et grand public



En cette année inaugurale, l'Entente a orienté ses publications afin de faire connaître ses ouvrages opérationnels. Deux plaquettes ont été réalisées ainsi que des vidéos en régie visant à présenter les ouvrages de Proisy et de Longueil-Sainte-Marie. Egalement dans le souci d'informer au mieux le grand-public, les collectivités et acteurs institutionnels, les relations presse ont été intensives, permettant notamment à l'Entente d'être visible auprès des médias télévisés.



Forte de son succès, la lettre d'information spéciale « 40 ans » distribuée en réunions publiques a fait l'objet d'un retraitage permettant à cette publication pédagogique et historique d'être diffusée largement.

Une nouvelle édition est parue en décembre 2009 : la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin versant de l'Oise. Un mailing de ce document de 70 pages sera adressé aux membres, partenaires et institutionnels début 2010.

L'Entente a également lancé la réalisation d'un sentier pédagogique sur le site de Longueil-Sainte-Marie s'inscrivant dans le cadre du réaménagement écologique des étangs de Pont-Sainte-Maxence. La convention pédagogique et financière relative à ce projet entre l'Entente et l'Agence de l'eau a été signée mi-2009. Les premiers panneaux pédagogiques ont été réceptionnés au mois d'octobre 2009 après attribution du marché aux entreprises Zenith/Nomades et ACP Picbois. Les animations pédagogiques proposées par l'Entente à destination des scolaires et du grand-public rencontrent déjà un vif succès.

Le cahier des charges identifiant la future arborescence et le contenu du site Internet a été finalisé courant 2009 afin de lancer une procédure de mise en concurrence adaptée. La refonte globale du site Internet est attendue au premier semestre 2010. Ce site dynamique sera entièrement géré en régie par l'Entente via la mise en place d'un CMS (Content management system), interface de gestion des contenus permettant des mises à jour réactives sans externalisation.

Enfin, les services ont participé à l'animation de journées de formation, de sensibilisation ou de colloques, à la réalisation d'outils d'information de partenaires et organisé des visites techniques à destination des élus, partenaires, enseignants, étudiants, etc. Ainsi, les journées de formation « risques majeurs » organisées par l'URCPIE ont permis à un public varié de prendre la mesure des enjeux et des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant. Par ailleurs, les animations scolaires dispensées par l'Entente à la réserve écologique de l'Ois'eau et le sentier pédagogique réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie connaissent déjà un franc succès auprès des établissements de l'Oise.

L'exposition itinérante « Des rivières et des hommes...apprendre à vivre avec les inondations »

En 2009, les démarches d'information et de sensibilisation se sont poursuivies afin que des itinérances de l'exposition puissent avoir lieu dans les départements amont du bassin. En partenariat avec le rectorat d'Amiens, l'exposition a été mise à la disposition des enseignants de l'IUFM de Beauvais pendant 15 jours ainsi que les outils pédagogiques associés. Sa prochaine itinérance est programmée sur la commune d'Attigny courant février 2010.

Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues



Le souvenir des événements passés qui se sont déroulés sur les communes, sont bien souvent biaisés par le temps ou le traumatisme. Il arrive parfois que des repères soient mis en place lors de ces événements mais qu'ils disparaissent et l'information qu'ils portent avec ; ou qu'aucune donnée, source ou référence ne permet de les relativiser.

La loi du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a apporté une réponse. Elle impose aux maires, dans les zones exposées au risque d'inondations, de procéder à l'inventaire des repères de crues existants, avec l'assistance des services de l'État compétents ; et d'établir les repères

correspondant aux crues historiques et aux nouvelles crues exceptionnelles. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent doit également matérialiser, entretenir et protéger ces repères.

Afin d'accompagner les communes situées sur son bassin, l'Entente Oise Aisne, a engagé en juillet 2005, un programme d'aide à la pose de repères de crues proposé. Celui-ci vise à soutenir financièrement et techniquement les collectivités du bassin versant concernées par le risque d'inondation, dans leur mise en conformité avec la loi du 30 juillet 2003.

Ce programme, entré en phase de réalisation en 2006, a été marqué en 2009 par la candidature de quatre nouvelles communes : Château-Porcien (08), Clermont-en-Argonne (55), Neuville-en-Argonne (55) et Novion-Porcien (55) ; la pose d'un nouveau repère, à Boran-sur-Oise (60) ; ainsi que par l'approfondissement des connaissances et le recueil d'informations complémentaires sur plusieurs communes. Afin de mener à bien ces missions, les services de l'Entente Oise-Aisne ont réalisé une quinzaine de déplacements à l'échelle du bassin.

On dénombre, fin 2009, cinquante-huit communes engagées dans cette démarche d'entretien de la mémoire du risque. Parmi celles-ci, douze d'entre elles ont posé un repère de crues, accompagné d'un panneau d'information personnalisé. Treize communes candidates, visitées, étudiées et soumises au risque d'inondation n'ont pu recevoir de repères pour des raisons techniques. L'étude de celles-ci a montré que les hauteurs d'eau observées dans les zones soumises à enjeu sont insuffisantes et ne peuvent donc être matérialisées par un repère. Trente-trois dossiers sont quant à eux en cours d'étude.

Pose de repères de crues : état des lieux



La stratégie de lutte contre le risque d'inondations à l'horizon 2013

Les inondations les plus préjudiciables observées sur l'ensemble du bassin correspondent à des épisodes pluvieux généralisés et soutenus, qui génèrent des débordements dès l'amont. L'onde de crue, largement débordante, s'étale et progresse, tantôt en se laminant, tantôt en s'étoffant d'apports des affluents.

Les dommages constatés sur le bassin, d'un coût estimé à 2 milliards d'euros (à l'habitat et à l'industrie) pour un événement centennal, se concentrent essentiellement le long de l'Oise canalisée (en aval de la confluence Oise Aisne).

Ce secteur de vallée est tributaire de l'ampleur des crues provenant de l'Oise amont et de l'Aisne, mais aussi de leur **éventuelle concomitance à la confluence**. Les observations ont montré que la crue de l'Oise arrive généralement avant la crue de l'Aisne. **La stratégie de l'Entente Oise Aisne consiste ainsi à augmenter le plus possible ce déphasage** en privilégiant les actions qui ralentissent la progression de la crue de l'Aisne et retardent peu la crue de l'Oise.

Le ralentissement dynamique, consistant en toute action qui tend à ralentir le ruissellement puis la propagation de l'onde de crue, est le moyen d'action privilégié sur le bassin. Les ouvrages de surstockage projetés sur l'amont visent à écrêter les crues d'une période de retour supérieure à 10 ans environ, correspondant à l'optimum économique de régulation. Des protections rapprochées en complément de ces aménagements permettent d'augmenter significativement les gains économiques et prémunissent le maître d'ouvrage de toute pression locale d'une utilisation plus fréquente au détriment des espaces agricoles appelés à supporter la surinondation.

Sur le haut bassin de l'Oise, l'aménagement de surstockage de Proisy (02) sur l'Oise en amont de Guise est opérationnel ; un aménagement à Saint-Michel (02) sur le Petit Gland en amont d'Hirson est à l'étude, ainsi qu'un aménagement à Montigny-sous-Marle (02) sur la Serre en amont de Marle.

Sur l'Aire, un aménagement à Varennes-en-Argonne (55) en amont de la ville est à l'étude, complété, sur l'Aisne, par un aménagement envisagé à Savigny-sur-Aisne (08)* en amont d'Attigny et Reihel.

Le long de l'Oise canalisée, l'optimum économique de régulation se situe pour des crues plus rares, à environ 30 ans de période de retour. Ainsi, l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie (60), à base de casiers latéraux, lui aussi opérationnel, cible des crues d'une telle occurrence. La complémentarité des aménagements sur ce secteur est atteinte, dès lors que les aménagements sur la branche

de l'Aisne peuvent réguler, et donc ralentir, un épisode trentennal. Alors la crue en aval de la confluence est atténuée d'une part, sous l'effet de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, d'autre part, du fait du déphasage augmenté entre les ondes de crues de l'Oise et de l'Aisne.

Les actions sur le bassin de l'Aisne doivent être efficaces, à minima, pour une gamme de crues de 10 ans à 30 ans de période de retour. Des actions **hydro-environnementales**, visant à améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau (objectif de bon état écologique de la directive cadre sur l'eau) et augmenter les temps de concentration et la qualité des eaux ruisselées, sont à l'étude sur les affluents de l'Aisne ardennaise. **Ce programme expérimental est préfigurateur de ce qui pourrait être généralisé, prioritairement sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire**, lors du prochain Plan. En complément des dispositifs de surstockage, qui assurent la régulation du pic de crue, un ralentissement de la genèse de la crue pourrait augmenter encore le déphasage à la confluence Oise-Aisne.

Les principales agglomérations fortement exposées au risque d'inondations de l'Oise et de l'Aisne bénéficieront de ce programme, à l'exception de la moyenne vallée de l'Oise, pour laquelle des actions spécifiques devront être envisagées ultérieurement.

Le coût de l'ensemble du programme tel qu'envisagé à l'horizon 2013 (2016 pour les travaux) est estimé à environ **50 millions d'euros d'investissement**. Il s'ensuivra une diminution du coût moyen des dommages d'inondation de **15 millions d'euros par an environ**. Cet investissement est ainsi amorti en moins de 4 ans, ce qui démontre l'intérêt de privilégier les mesures visant à atténuer les crues moyennes.

La démarche développée à travers cette stratégie est préfiguratrice des exigences de la directive cadre inondation. Les territoires à risques, une fois identifiés, ont fait l'objet d'une analyse des risques encourus puis d'un programme d'actions adapté.

Elaborée par les services de l'Entente en capacité à produire des études hydrauliques et économiques, **la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin de l'Oise** a fait l'objet de nombreuses discussions, de demandes d'avis auprès des services spécialisés et enfin d'un débat en séance plénière du Conseil d'administration de l'Entente. **Les élus siégeant à l'Entente se sont approprié et ont approuvé ce document stratégique lors de la session du 1er décembre 2009.**

* : une expertise a été décidée en 2010 pour évaluer la meilleure localisation d'un site en amont d'Attigny.



A chaque problématique du risque d'inondation sa solution

Si le risque d'inondations ne peut être totalement exclu, des solutions existent pour réduire la vulnérabilité des zones urbaines inondables. L'Entente vise à mettre en œuvre une politique concertée d'aménagement à l'échelle du bassin versant afin de cibler les crues moyennes à forte et à accompagner les travaux adaptés localement qui peuvent limiter les dommages des crues d'une période de retour plus fréquente.

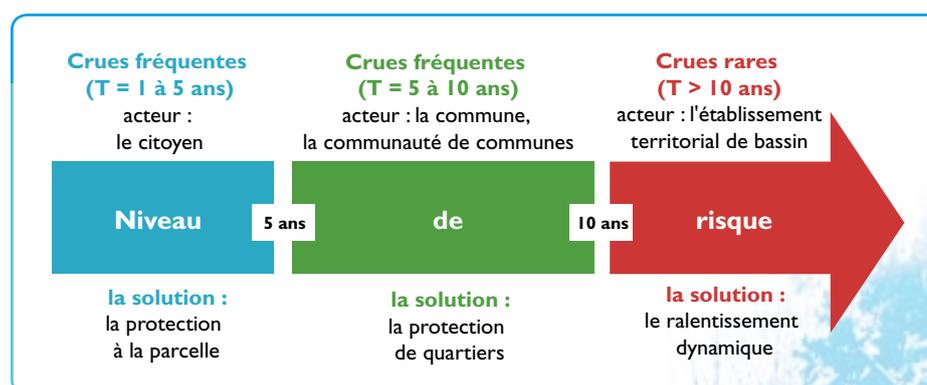
Des crues de faible ampleur (quelques années de période de retour) produisent déjà des dommages à l'habitat et à l'industrie. Pour de petites crues, des solutions locales (merlon en terre, muret de protection) peuvent être mises en œuvre par les propriétaires. Des actions sur l'habitat sont aussi envisagées pour diminuer les dommages en cas de crue ; un programme pilote d'aides aux particuliers pour de tels travaux a été engagé par le Conseil d'administration de l'Entente en décembre 2008.

Pour les crues un peu moins fréquentes (5 à 10 ans de période de retour), les dommages commencent à être plus conséquents et peuvent concerner des quartiers dont une protection appropriée et/ou un programme d'aménagements localisés (lutte contre le ruissellement, réseau pluvial, protection en centre urbain, etc.) peuvent avantageusement être recherchés par la commune ou la communauté de communes, sous la forme notamment d'ouvrages de protection. L'Entente apporte d'ailleurs son aide aux projets

locaux de protection contre les inondations sous réserve d'être autorisés et hydrauliquement compensés.

Pour des crues plus rares (période de retour supérieure à 10 ans), l'événement devient par définition une catastrophe naturelle et des solutions locales ne sont plus forcément adaptées. Une maîtrise d'ouvrage « bassin » de l'EPTB devient nécessaire : le retrait de nombreuses zones à l'expansion naturelle des crues crée des impacts en amont et en aval et aggrave ainsi le risque alentour. C'est pourquoi, il convient de rechercher, au-delà de l'information préventive et actions de protections localisées, des solutions curatives à plus grande échelle, sur d'autres territoires. Les ouvrages d'écrêtement des crues sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente, répondant à cette problématique, sont optimisés avec des organes automatisés pour diminuer le nombre d'aménagements, optimiser leur complémentarité et disposer de consignes claires et maîtrisables. Les actions sur les versants augmentent quant à elles les temps de concentration au bénéfice de population locale et distantes mais aussi de l'environnement. L'Entente privilégie par conséquent cette approche sur l'amont des versants et sur les sous-bassins des affluents majeurs de l'Oise et de l'Aisne.

Le programme d'actions de l'Entente présenté dans ce chapitre couvre l'ensemble de ces problématiques qui nécessitent, suivant le niveau de risque, des actions en amont du bassin, des actions plus localisées et enfin à rechercher dans la complémentarité des solutions englobant différentes occurrences de crues, niveaux de vulnérabilité et enjeux environnementaux.



Les projets d'écrêttements des crues

Le site « pilote » de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60) inauguré en 2009

Les travaux

Depuis leur lancement fin 2005 et l'inauguration du chantier en mars 2006, l'année écoulée a vu l'achèvement des travaux ainsi que l'inauguration officielle du site le 13 octobre. Avec le lancement des études en novembre 2001, 8 longues années ont été nécessaires pour mener à bien cette opération pilote.

Avec la réalisation des derniers travaux électriques, motorisation des vannes, alimentations électriques et relais radio, la mise en place de l'automate de gestion a pu être terminée et testée. Cependant, une vanne n'a pu être raccordée au réseau électrique pour l'instant. La mise en place de panneaux solaires permet de télétransmettre les informations mais sa manœuvre reste manuelle. L'enherbement des derniers talus a été réalisé et leur intégration dans l'environnement est très satisfaisante.

L'entretien et la gestion du site

Le marché d'entretien du site a été attribué à l'entreprise Loiseleur. Les opérations menées sous le contrôle de l'Entente sont multiples : fauchage des digues, lutte contre les invasives, entretien de la frayère (mesure compensatoire environnementale du projet), entretien des buses et vannes du site. La certification annuelle des digues est effectuée par le bureau d'étude SAFEGE. Ainsi la surveillance des digues est assurée par un organisme compétent.

Convention avec le Service de prévision des crues (SPC)

Afin de minimiser l'impact sur le site d'un abaissement maximal systématique du niveau d'eau dans les étangs, il a été retenu un abaissement en deux temps. Un premier, limité à l'approche de la période de crue, le deuxième en cas d'annonce d'une forte crue susceptible d'être écrêtée par l'aménagement.

Cette deuxième vidange ne peut se faire que sur des informations précises sur la prévision des crues.

Une convention est en cours d'élaboration avec le Service de prévision des crues pour assurer ce retour d'information.

Ce service ayant également besoin de renseignements précis sur le fonctionnement des sites de stockage de l'Entente pour affiner ses prévisions (commencement de l'écrêtement et saturation du site), un retour des données de l'automate leur sera également fait.

Protocole local agricole du projet de Longueil-Sainte-Marie

Le protocole local de garantie à l'activité agricole relatif aux aménagements de lutte contre les fortes crues de l'Oise a été signé le mardi 6 mai 2009, à Laon lors d'un Conseil d'administration par Jean-Luc Poulain, Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise et Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne.



Signature officielle du protocole agricole

Frayère de Verberie

Les résultats du suivi de la frayère de 2009 réalisé par l'Onema en collaboration avec de multiples acteurs ont montré que la phase de montée des géniteurs sur la frayère semble peu probante en raison de problématiques d'ordre hydraulique. C'est pourquoi l'Entente et ses partenaires ont décidé conjointement d'approfondir les investigations relatives à l'attractivité du site (qualité physico-chimique et biologique) et de réaliser en 2010 (de février à mars) un suivi journalier de la frayère en période de fraie afin de gérer au mieux montée éventuelle de géniteurs par le contrôle des niveaux.

L'inauguration du site

L'inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie s'est tenue le 13 octobre 2009 en présence notamment du Préfet de l'Oise, du Président du Conseil général de l'Oise, du Maire de Pont-Sainte-Maxence et président de la communauté de communes. Cette manifestation qui s'est tenue à la réserve écologique de l'Ois'eau fut ponctuée d'une visite technique et d'une présentation vidéo des aménagements. Cet évènement, relayé dans les médias télévisés, a réuni près de **80 personnes** qui ont pu découvrir en temps réel la gestion automatisée du site.



Coupe du ruban par les officiels



Présentation vidéo de l'aménagement

Le projet en chiffres

8 communes d'accueil des travaux d'aménagement.

54 communes riveraines bénéficiaires.

15 à 20 cm d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.

9,7 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.).

90 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

140 000 euros par an environ pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes bénéficiaires).

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'oeuvre : HYDRATEC – BIEF (bureaux d'ingénierie et d'études fluviales)

Contrôleur SPS : Bureau VERITAS

Entreprises titulaires :
EUROVIA-SETHY-DEHE TP
INEO
CPC
RIVOLTA

L'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02) inauguré en 2009

Le chantier

Les travaux d'aménagement de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Proisy et Malzy, déclarée d'utilité publique le 10 mai 2007, ont débuté en février 2008 et sont terminés depuis fin novembre 2009.

L'ouvrage de régulation et l'ensemble du dispositif de gestion automatisée du clapet sont opérationnels depuis décembre. Les stations hydrométriques implantées en amont et en aval de l'ouvrage, l'automate de gestion du clapet et la supervision de son fonctionnement depuis les locaux de l'Entente à Compiègne forment la chaîne de contrôle de l'ouvrage de Proisy, aujourd'hui fonctionnelle en continu.

Suite à la pause du chantier pour des questions de mise en sécurité vis-à-vis des crues hivernales de novembre 2008 à avril 2009, les terrassements ont été rapidement achevés, parallèlement à la réalisation du local technique en rive gauche. Ce local abrite l'installation hydraulique alimentant les vérins et l'armoire de commande de l'automate de gestion. Un groupe électrogène complète le circuit électrique et palliera automatiquement toute rupture d'alimentation électrique de l'ouvrage.

Le 25 juin 2009 fut une étape symbolique de ce chantier.

En effet, le radier en béton armé a accueilli les deux demi-clapets (25 tonnes chacun environ), manœuvrés grâce à une grue de grande capacité. Une fois positionnés, les deux demi-clapets furent soudés ensemble. La réception de l'aménagement avec quelques réserves mineures a été prononcée le 4 novembre 2009.



Opération de pose du clapet de régulation

L'entretien du site et sa gestion

Le marché d'entretien du site de Proisy, attribué fin octobre 2009 à l'entreprise Robert et Laurent, comprend les typologies d'interventions suivantes : fauchage, faucardage, semis, lutte contre les nuisibles, entretien de haie, gestion sélective des végétaux et nettoyage ; une tranche conditionnelle est prévue pour gérer les impacts post crue. Les prescriptions pour les mesures d'entretien de l'ensemble des éléments de l'ouvrage de régulation (automate de contrôle, système hydraulique, vérins et clapets) sont définies. Le clapet sera levé tous les mois lorsque les niveaux d'eau sont faibles afin d'évacuer les produits de décantation de l'Oise et s'assurer du fonctionnement optimal des organes de manœuvre. La consultation des entreprises sera lancée en janvier 2010. Selon les recommandations du CTPBOH (Comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques), la digue de Proisy est répertoriée en tant que barrage nécessitant une visite technique approfondie tous les 2 ans, et un rapport de surveillance tous les 5 ans. La certification de la digue par le bureau d'études SAFEGE, débutée fin 2009, est en cours et sera renouvelée à un rythme annuel. Enfin, les opérations de réception de l'ouvrage sont programmées pour début 2010. L'arrêté de mise en service par le préfet homologuera l'aménagement de Proisy en tant qu'ouvrage de lutte contre les inondations. Cet arrêté déclenchera alors la mise en place des servitudes de surinondation.

Les conventions de servitudes de surinondation

Les conventions de servitudes de surinondation comportant quelques anomalies ont fait l'objet de corrections et seront renvoyées en ce début d'année 2010 aux propriétaires et exploitants. L'intervention du notaire représentant l'Entente Oise Aisne à Guise permettra d'officialiser l'acte.



L'aménagement de Proisy vu du ciel

Le site de Proisy, support technique d'information et de formation

En partenariat avec l'URCPIE (CPIE Aisne), l'Entente Oise Aisne a dispensé deux formations à destination d'élus, d'enseignants, d'associations, de professionnels de la santé notamment dans le cadre d'un programme d'information préventive sur les risques majeurs. La première session a eu lieu à la Communauté d'agglomération de Beauvais. La seconde, relayée dans les médias télévisés, a été organisée à Guise et fut couplée d'une visite guidée des aménagements de Proisy par l'Entente Oise Aisne. Une visite du site par les riverains du projet de Savigny-sur-Aisne a également été réalisée le 3 novembre.

L'inauguration du site

L'Entente Oise Aisne a inauguré le 10 novembre 2009 le site d'écrêtement des fortes crues de Proisy, en présence notamment du préfet de l'Aisne, de la sous-préfète de Vervins, des conseillers généraux des cantons de Guise, d'Hirson et de Wassigny (également conseiller régional de Picardie), et des maires des communes accueillant l'ouvrage, dont Proisy et Malzy. Lors de la visite du site, M. CORNET, directeur, a présenté aux participants les caractéristiques de l'aménagement, le mode de fonctionnement et de gestion en cas de fortes crues par l'Entente en coordination avec le Service de prévision des crues. A cette occasion, une activation de l'ouvrage a été réalisée avec une dérivation provisoire de la rivière afin que la centaine de participants puisse assister au fonctionnement du clapet. Cette inauguration fut l'occasion pour le président SEIMBILLE de rappeler que cette Institution créée en 1968 dispose d'un savoir-faire unique sur le bassin versant et d'un plan d'actions aux multiples facettes souvent cité en exemple. Les sites de Proisy et de Longueil-Sainte-Marie constituent d'ailleurs un retour d'expériences techniques favorisant la sensibilisation et la compréhension de ce principe de ralentissement dynamique et faisant notamment l'objet d'un relais récurrent dans les médias locaux et régionaux.



Coupe du ruban inaugural du site de Proisy par les officiels

Le projet en chiffres

2 communes d'accueil des travaux d'aménagement

4 communes concernées par les servitudes de surinondation

18 communes riveraines directement bénéficiaires

232 ha de surface de stockage

8.2 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont **600 000 euros** pour les mesures d'accompagnement, (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions).

70 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

100 000 euros TTC par an environ, pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes bénéficiaires).

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'œuvre : STUCKY

Entreprises titulaires : SETHY, SPMC (coordinateur SPS)



Les projets d'aires de ralentissement des fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)

Les projets

La stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin définit l'optimum économique de la régulation des crues à l'amont par une restitution d'un débit décennal. Les communes d'Hirson, de Saint-Michel, d'Etréaupont (02) ainsi que les communes intermédiaires sont fortement exposées aux inondations sur le haut bassin de l'Oise. **Les sites de Saint-Michel et Watigny au regard de leur efficacité ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de conception-concertation** aujourd'hui en phase d'achèvement. Le site de Saint-Michel permettrait à lui seul une économie de dommages en cas de fortes crues de l'ordre de **18 millions d'euros** (1 920 000 m³) et bénéficierait directement aux communes suivantes : Saint-Michel, Hirson, Neuve-Maison, Ohis, Wimpy, Effry, Luzoir, Gergny et Etréaupont. Combiné à celui de Watigny, l'économie de dommages seraient portée à **24 millions d'euros**.

La phase de conception et de concertation inscrite au CPER 2000-2006 s'est poursuivie en 2009 avec le lancement et la réalisation des études spécifiques.



Cuvette de Saint-Michel

Les études

Lancée en août 2008, l'étude des activités agricoles et des structures foncières réalisée par le groupement M.A. PROM, Emergences Etudes et CTD Géosystèmes a abouti en mai 2009. L'étude d'impact notifiée en octobre 2008 à l'Atelier des territoires a fait l'objet d'une remise du rapport provisoire en août.

Le bureau d'étude STUCKY, en charge de la maîtrise d'œuvre, a remis le rapport provisoire de l'avant projet détaillé ainsi que l'étude de danger.

La concertation

Le 17 février, une première réunion regroupant les services administratifs a eu lieu à Vervins, sous la présidence de madame la sous-préfète. Ce groupe de travail a étudié les orientations proposées dans le cadre de l'étude et formulé des observations. Comme cela avait déjà été pressenti, **une forte sensibilité environnementale a été confirmée sur le site de Watigny**. Afin de mieux cerner les impacts suite à une interrogation sur une possible sédimentation colmatant les fonds des rivières, un expert indépendant, M. Patrick CHARRIER, a été mandaté par l'Entente pour préciser les impacts sur la morphologie fluviale et le transport solide du Gland et du Petit Gland.

Le 23 novembre, une réunion en mairie de Saint Michel a permis de présenter au Conseil municipal élargi l'avancement des études des projets.

Les impacts ont été discutés en réunion par les différents services de l'Etat concernés à la sous-préfecture de Vervins le 25 novembre 2009 avec notamment la restitution de l'expertise de l'impact des aménagements d'écrêtement des crues sur la morphologie fluviale. Cette expertise a permis

d'apporter des réponses techniques aux problèmes soulevés et de lever certaines inquiétudes. L'Atelier des territoires, en charge de l'étude d'impact, va intégrer les remarques faites en séance ainsi que les photomontages réalisés entretemps. Ces derniers ont été réalisés par la société Archi-services et permettent de visualiser les projets dans le contexte paysager actuel.

La concertation locale avec le milieu agricole se poursuit : une réunion a eu lieu le 30 juin 2009 en mairie de Watigny à l'intention des exploitants concernés par les deux projets. L'Entente Oise Aisne s'est rapprochée de la Chambre d'agriculture de l'Aisne afin de rédiger **un projet de protocole local d'indemnisation des servitudes et préjudices.**



Photomontage du projet de Saint-Michel (Vincent Liénard)

Les décisions

Dans un souci d'équilibre entre protection des personnes et des biens, préservation de l'environnement et des activités agricoles, et au vu de l'impact environnemental tel que présenté sur le site de Watigny localisé en zone Natura 2000 et en ZNIEFF de type I, **le Bureau de l'Entente du 29 septembre a proposé différer la demande d'autorisation de réaliser ce site.** En effet, la sensibilité environnementale du site de Watigny qui obligerait, dès lors que le projet serait autorisé, à des compensations environnementales importantes et un suivi très spécifique, ainsi qu'un niveau de protection supérieur à la consigne minimale de

protection à l'aval, abonde à la proposition du groupe de travail environnemental de ne réaliser que l'aménagement de Saint-Michel à ce stade. **L'Entente intègre en amont de la décision de poursuivre les problématiques environnementales des projets** dans le souci de ne pas affecter l'environnement sans compensations clairement identifiées, réputées efficaces et économiquement justifiées au regard du niveau de protection minimal recherché dans un premier temps.

Un recadrage a donc été fait avec le bureau d'études STUCKY dans la perspective de ne réaliser que le projet de Saint-Michel. La réalisation ultérieure du site de Watigny, dont les études de détails ont été intégralement réalisées, pourra être envisagée dans un second temps pour améliorer le niveau de protection en aval avec des compensations à rechercher.

Au ressortir des différentes étapes de concertation auprès de la commune de Saint-Michel lors de la phase de conception de l'ouvrage, une réunion publique va être programmée en février 2010 afin de présenter les conclusions de l'étude puis un dernier comité de pilotage se tiendra en sous-préfecture de Vervins au printemps 2010, et ce, avant le lancement du processus **d'autorisation administrative.** La concertation se poursuit donc avec la nécessaire prise en compte des avis locaux et la formulation de justes mesures d'accompagnement et de compensation.

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire de Varennes - en - Argonne (55)

Le projet

La phase « Conception-concertation » du site de Varennes-en-Argonne est engagée depuis 2006. Cette première étape permet de dégager des orientations techniques et financières du projet. Les études une fois finalisées détermineront plus précisément l'intégration de l'ouvrage dans le contexte hydraulique de la vallée, son dimensionnement avec un volume potentiel de stockage estimé à 1.7 Mm³. Ce site couplé à celui de Savigny-sur-Aisne (08) est stratégique au regard du nécessaire maintien de la non concomitance des crues de l'Oise et de l'Aisne. En effet, l'ouvrage projeté, situé en amont du bourg de Varennes-en-Argonne, permettra de réguler les crues de période de retour de 12 ans jusqu'à des crues de période de retour de 30 ans environ. En complément de l'action d'écrêtement de la digue équipée d'un ouvrage de régulation automatisé, des protections rapprochées seront proposées en rive droite de Varennes-en-Argonne. La poursuite de la phase conception-concertation en 2009 a occasionné une demande de subvention auprès des partenaires Etat, Régions et FEDER dans le cadre du CPIER 2007-2013.



Inondation de 2001 à Varennes-en-Argonne

Les études et la concertation

Les études poursuivies en 2009 ont permis de compléter le dossier qui sera soumis aux enquêtes publiques en 2010.

L'avant-projet sommaire, étape clé du calendrier des études, est disponible depuis mai 2009. Il définit les bases

techniques de l'ouvrage d'écrêtement des crues, recense les contraintes liées à la surinondation, et décrit les travaux connexes et les mesures d'accompagnement. Il sert également de base à l'avant-projet définitif en cours de rédaction, document qui clôturera les études et permettra l'instruction de la demande d'autorisation du projet. Il s'appuiera sur les résultats issus des missions complémentaires déjà réalisées, telles que l'étude hydrologique et hydraulique complétée en 2009 par des relevés piézométriques, et des missions démarrées durant cette année et en cours de réalisation.

Ainsi, l'étude d'impact, conduite par le bureau d'études EGIS EAU, intégrera les éléments recensés dans l'inventaire environnemental terminé en juin 2009. Elle permettra de faire le point sur les impacts de l'ouvrage concernant l'ensemble des thématiques : le milieu naturel, la faune et la flore, le paysage et les activités humaines. Pour chaque impact identifié, des propositions de mesures seront faites, dans le but de réduire ou de circonscrire les effets induits par la réalisation de l'ouvrage et son fonctionnement, ou de les compenser.

Parallèlement, l'étude agricole et foncière menée la Chambre d'agriculture de la Meuse a démarré en juin 2009.

Les activités économiques, industrielles et touristiques ont été recensées. Les états des lieux réalisés s'appuient en partie sur les enquêtes menées auprès des exploitants agricoles par AGIR (Association de gestion des initiatives rurales). A ce jour, le recensement des enjeux et des contraintes liées aux activités agricoles sont également réalisés. Les enseignements de cette étude permettront notamment de faire le point sur les propositions d'indemnisations des servitudes.

La concertation a progressé conjointement à l'avancement des études. La réunion du 22 juin en mairie de Varennes-en-Argonne a permis de présenter les résultats de l'avant-projet sommaire. Suite à cette rencontre, l'Entente et le maître d'œuvre SAFEGE ont travaillé à apporter les réponses aux questions soulevées. La concertation fut difficile lors de la réunion suivante du 9 octobre au Conseil général de la Meuse. Aussi, pour avancer sur ce projet majeur de la stratégie de lutte contre les fortes crues développée par l'Entente, le Conseil général a commandé une expertise de l'étude SAFEGE. Ses résultats sont attendus pour la première moitié de 2010. D'autre part, le 28 avril fut l'occasion de présenter l'avancement du projet au CST (Conseil scientifique et Technique) de la Meuse à Bar-le-Duc (DDEA Meuse).

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aisne sur le secteur de Savigny-sur-Aisne (08)

Le projet

Situé en aval de la confluence entre l'Aisne amont et l'Aire, le site de Savigny-sur-Aisne est une pièce majeure de la stratégie de lutte contre les inondations. La rivière Aisne apporte 2/3 du débit à la confluence avec l'Oise ce qui en fait un affluent très sensible. Prenant le relais de l'ouvrage de Varennes-en-Argonne situé sur l'Aire dans le département de la Meuse, l'ouvrage permettrait d'atteindre un débit de l'Aisne régulé au décennal à Attigny, procurant sur ce secteur un gain d'environ **34 cm** pour une crue analogue à celle de **décembre 1993**. L'agglomération de **Rethel**, très touchée par les inondations, bénéficierait d'un gain d'environ **20 cm** sur le même événement et Soissons bénéficierait d'un abaissement d'environ **30 cm**. L'aménagement projeté se compose d'une digue enherbée, d'un ouvrage central muni d'un système de vannage dans le lit mineur permettant la transparence en temps normal avec une consigne de gestion automatisée de type décennale (la probabilité de fonctionnement sur une année serait de 1/10). La localisation proposée est en effet très propice au ralentissement dynamique des crues permettant des réduire significativement le risque des zones urbanisées à l'aval : **son potentiel est de 4 millions de m³ de surstockage avec une économie de dommages évaluée 40 M€ à chaque fonctionnement, voire 140 M€ une fois les protections rapprochées effectuées en complément**. Inscrite au CPIER 2007-2013, la phase conception-concertation de ce projet bénéficie également d'un soutien financier du FEDER.



Cuvette de Savigny-sur-Aisne

La concertation et le lancement de l'étude de conception-concertation

Le projet, décidé en 2006, s'est immédiatement heurté à des demandes de la profession agricole de repenser le choix du site dans une approche globale sur le sous-bassin de l'Aisne et de l'Aire. Malgré trois ans d'échanges, les explications sur le choix de la localisation n'ont pas convaincu et le président du Conseil général des Ardennes a invité le président de l'Entente à engager les études de ce projet hautement stratégique.

Deux réunions à l'invitation du président du Conseil général ont rassemblé le président de la Chambre d'agriculture et plusieurs élus agricoles, plusieurs conseillers généraux siégeant à l'Entente, et le président de l'Entente. Elles se sont tenues les 18 juin et 9 juillet 2009 et ont permis d'apporter de nouveaux éléments de justification et des compléments d'information sur l'avancement des Plans de prévention des risques d'inondation sur les départements du bassin.

Une première rencontre entre les services, la vice-présidente de l'Entente Mme GATINOIS et les trois maires concernés (Savigny-sur-Aisne, Olisy-Primat et Brécy-Brières), le 14 septembre, a permis de présenter les grandes lignes de la démarche.

Une réunion de présentation du projet s'est tenue à Savigny-sur-Aisne le 2 novembre. Les élus administrateurs de l'Entente étaient présents pour la plupart, ainsi que le bureau d'études Hydratec, lauréat de la consultation du marché de conception et maîtrise d'œuvre. La démarche de régulation de l'Aisne a pu être exposée, ainsi que les gains attendus dans les sites à enjeux que sont Attigny et le rethélois. Toutefois, des interrogations sur le choix du site de Savigny-sur-Aisne et les craintes induites, notamment par les conséquences d'une possible rupture de digue, ont occupé l'essentiel des débats.

Consécutivement à cette réunion et dans un souci d'information, la journée suivante a été consacrée à une visite du site de Proisy avec une partie des riverains du projet et le maire de Savigny-sur-Aisne.

Fin 2009, des inquiétudes émises par des riverains du projet et relayées notamment par une association de défense locale (DSVA) se sont faits jours laissant augurer un durcissement de la concertation.

Une expertise sur le choix de la localisation du site a ainsi été décidée en 2010.

Le projet d'écrêtement des crues de la Serre de Montigny-sous-Marle (02)

Le projet

Les crues de la Serre et du Vilpion ont frappé à de nombreuses reprises l'agglomération de Marle. Les crues de décembre 1993, novembre 2002 puis janvier 2003 ont causé des dommages à l'habitat et à l'industrie. L'Entente Oise Aisne a accompagné, financièrement et techniquement, le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval pour la réalisation d'un diagnostic des crues récentes de novembre 2002 et janvier 2003 par le bureau d'études Hydratec, qui a proposé des pistes d'actions de lutte contre les inondations de Marle (02), comportant deux volets complémentaires : des travaux de protections rapprochées et de suppression de « bouchons » hydrauliques dans la traversée de Marle, en complémentarité d'un aménagement de surstockage sur le site de Montigny-sous-Marle, en amont immédiat de l'agglomération sinistrée. La perspective de gains économiques sur le patrimoine des habitants, mais aussi la pérennisation des activités industrielles et commerciales, ont conduit l'Entente, en liaison avec le Conseil général, à porter la maîtrise d'ouvrage des études de surstockage sur le site de Montigny-sous-Marle. A plus grande échelle, l'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur ce secteur pourra avoir une influence bénéfique sur les crues de l'Oise.



Crue de la Serre en 1993 à Marle

L'étude de conception-concertation

Débutée en 2008, la phase de conception et de concertation se poursuit. Le groupement Hydratec - Asconit Consultants - Setec TPI, retenu pour les missions de maîtrise d'œuvre, a rendu la version provisoire de l'avant-projet sommaire début 2009. Afin de construire un modèle hydraulique détaillé, des données topographiques fines ont été rassemblées par le cabinet Géomexpert, détenteur du marché. Ainsi, la réflexion sur l'hydrologie et le modèle hydraulique sont à ce jour bien avancés.

Par ailleurs, un appel d'offre a été lancé en mars 2009 pour la réalisation de l'étude d'impact qui comprendra notamment un inventaire environnemental et devra se dérouler sur les quatre saisons, soit une année complète. Cette étude a été notifiée le 13 mai 2009 au bureau d'études SAGE-Environnement et est toujours en cours de réalisation. Des pêches électriques et des prélèvements hydrobiologiques ont d'ailleurs eu lieu durant l'été et le mois d'octobre 2009.

Dans le cadre de la concertation, deux réunions ont eu lieu le 18 juin 2009 en mairie de Marle : la première a rassemblé les agriculteurs concernés par l'aménagement et la deuxième, publique, a permis aux riverains inondés de prendre connaissance du projet.

En complément des études d'avant-projet, un certain nombre de reconnaissances géotechniques sont nécessaires dans la zone d'emprise du projet. Cette zone comprenant des terres agricoles, une indemnisation des dommages occasionnés aux cultures par les engins de chantier, sondages et autres forages a été prévue. Un protocole d'indemnisation des dommages établi en concertation avec les Organisations professionnelles agricoles et forestières (O.P.A.F.) du département de l'Aisne, envisage l'ensemble des éventualités. Ce marché a été attribué à la société Ginger CEBTP en novembre 2009. Les reconnaissances géotechniques, envisagées le mois suivant ont été suspendues du fait d'une position prise par le conseil municipal de Montigny-sous-Marle, qui soulève de nombreuses interrogations sur le projet. Une réunion entre l'ensemble des élus locaux et représentants agricoles, est programmée en mars 2010 pour convenir d'une suite à donner.

Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation. L'objectif est de réduire pour l'avenir l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues telles celles de 1993 ou 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

L'Entente assure non seulement la maîtrise d'ouvrage pour les plus importantes opérations de cette nature mais aide aussi les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50 % pour les études et 20 % pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales (et à leur groupements) qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Un taux d'aide respectif de 50 % et de 10 % est appliqué pour les études et les travaux correspondants.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des années 2003 à 2009, le nombre de projets de lutte contre les inondations subventionnés (étude et travaux), le montant

des aides attribuées et le montant des dépenses éligibles relatives à ces projets.

Parmi les travaux de 2009, on peut citer la réalisation d'une zone d'expansion de crues d'une capacité de stockage de 3 790 m³ sur la commune de Luzarches, le remplacement de vannes manuelles par un clapet hydraulique automatique à Thenelles, ou encore la réparation des dégâts causés par l'inondation de 2003 sur le quai Mesnil Châtelain et le quai de la Libération à Pont-Sainte-Maxence.

La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.



Travaux de l'Union des syndicats de rivières de l'Aisne

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2003	-	74 673	-	74 673	5	212 470
2004	-	173 746	-	173 746	6	442 249
2005	-	36 160	-	36 160	4	279 576
2006	-	82 896	-	82 896	7	131 799
2007	-	410 136	-	410 136	8	2 081 162
2008	-	13 800	-	13 800	2	31 100
2009	-	0	-	0	0	0
Opérations acceptées	-	0	-	0	0	0
Opérations à réserves	-	0	-	0	0	0

Mesures de réduction de la vulnérabilité

Le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti

Enjeux et contenu du programme

Les événements qui se sont déroulés en 1993 et 1995, ainsi que des exemples récents nous rappellent que les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents peuvent provoquer des dommages, des pertes économiques, ainsi que des risques humains, des répercussions psychologiques, des problèmes sanitaires et une incapacité de retour rapide dans son habitation.

Les aménagements réalisés par les communes, leurs groupements ou l'Entente Oise-Aisne, bien qu'efficaces, ont néanmoins leurs limites. Ils ne peuvent pas concerner toute la population située en zone inondable et ne gèrent pas les événements extrêmes. Les dégâts occasionnés par les inondations sont également parfois difficilement indemnisables (vétusté d'objets à forte valeur affective...).

Les services de l'Entente ont par conséquent exploré, dès 2008, la possibilité de réaliser une démarche complémentaire des aménagements visant à réduire l'aléa dans les plus exposées, à savoir : **un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations, à destination plus particulièrement de l'habitat.**

Ce projet exploratoire, proposé fin 2008 au Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, consiste à soutenir une dizaine de communes candidates dans une approche globale de réduction de la vulnérabilité aux inondations et à encourager et accompagner leurs concitoyens dans une caractérisation de la vulnérabilité de leur habitat et dans la mise en place en place d'actions visant à réduire, voire annuler les dommages de leur bien pour une large gamme de crues.

Avancement du programme sur le bassin

La mission première de l'agent en charge de ce dossier depuis avril 2009 a été d'identifier et de solliciter des communes représentatives (urbaines, rurales, riveraines des principaux cours d'eau et affluents) et réparties sur l'intégralité du bassin.

Des premiers contacts ont été établis, dès avril 2009, afin de vérifier l'intérêt de certaines collectivités à s'engager parmi la dizaine de communes candidates. L'Entente Oise-Aisne a également participé, sur certaines d'entre-elles, à une ou plusieurs réunions avec les élus et/ou les services pour présenter les lignes directrices du programme et convenir des suites à donner. En 2009, l'Entente Oise-Aisne a ainsi sollicité une quinzaine de communes et en a rencontré six.

Lors de rencontres effectuées par l'Entente, il est ainsi rappelé aux communes potentiellement candidates que l'objectif premier de ce programme est de réduire la vulnérabilité aux inondations de l'habitat, en **proposant à des particuliers volontaires de réaliser un diagnostic** leur permettant de caractériser la vulnérabilité globale de leur habitat, puis en **les aidant à engager des travaux** visant à réduire les dommages. Néanmoins dans le cadre de ce programme, l'Entente Oise-Aisne propose également

aux collectivités de s'engager dans une approche globale de réduction de la vulnérabilité. Ainsi en plus de leurs engagements techniques et financiers dans le cadre des diagnostics et des travaux réalisés chez les particuliers, les communes candidates peuvent s'engager, avec l'appui de l'Entente, dans une démarche de réduction plus globale visant à **maîtriser le risque inondation dans l'urbanisme** et à **réduire de la vulnérabilité des réseaux**. Les objectifs présentés lors des réunions sont ensuite formalisés sous la forme de conventionnements entre les collectivités et l'Entente Oise-Aisne. Un projet de conventionnement a été élaboré en 2009 par les services de l'Entente et a été soumis pour avis aux communes candidates les plus impliquées dans la démarche.

Les rencontres effectuées en collectivité ont également amené les services de l'Entente à constater que les communes avaient des difficultés à apprécier le nombre de foyers pouvant être concernés et/ou intéressés par la réalisation de diagnostics par un expert sur leur territoire. Dans cette optique, l'Entente Oise-Aisne, en étroite collaboration avec certaines collectivités, a lancé des opérations visant à apprécier la vulnérabilité de leurs concitoyens face aux inondations. Sur la commune de Château-Porcien (08), par exemple, un questionnaire a ainsi été adressé à toutes les personnes situées en zone inondables. Sur les 141 questionnaires envoyés par la commune aux riverains potentiellement situés en zone inondable, 55 foyers ont rempli et retourné ce questionnaire.



Inondation de 2007 à Noyon



Opération de mesure de niveau d'inondabilité

Sur la commune de Noyon (60), l'une des premières villes à s'être portée **candidate pour le programme** et l'une des plus avancées, une stratégie de communication relayée par les médias a été mise en œuvre afin de convier la population concernée par les risques d'inondations à des réunions, au cours desquelles le programme à destination de l'habitat leur sera présenté.

Au cours de cette année 2009, le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité a également été marqué par la préparation des éléments de consultation, relatifs à la prestation de réalisation des « **diagnostics habitat** ». Début 2010, une fois le prestataire retenu, les particuliers, situés sur des communes candidates, pourront se porter volontaires pour qu'un diagnostic, réalisé par un professionnel et en partie financé par la commune et l'Entente, soit effectué sur leur habitation. **De ce diagnostic résultera une liste de travaux** avec indication d'un coût estimatif, et une économie de dommages en cas de crues.

Pour chaque commune ainsi enquêtée, une opération d'une durée de trois ans sera ouverte, permettant à chaque habitant de réaliser tout ou partie des travaux proposés. Il pourra alors bénéficier d'aide aux travaux de la part de la commune, de l'Entente, voir d'autres partenaires.

II. Actions environnementales sur les milieux aquatiques

Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation. Toutefois, **les compétences relatives à l'entretien des cours d'eau varient selon leur statut juridique**. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections.

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux

de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à faire émerger des maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la **maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des sections des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne**. Elle reçoit une aide de l'Agence de l'eau (40 %), du Conseil régional de Picardie, de FEDER et des Départements sur lesquels s'effectuent des travaux.

Statut du cours d'eau	RESPONSABILITÉ	OISE	AISNE
Non domanial	les riverains et, par substitution, les collectivités locales et leurs groupements (<i>syndicats de rivières, etc.</i>)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Etat qui donne mandat à l'Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine (78)	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

Les aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le **financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales** et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.



Aménagements de berges - (Union des syndicats de rivières de l'Aisne)

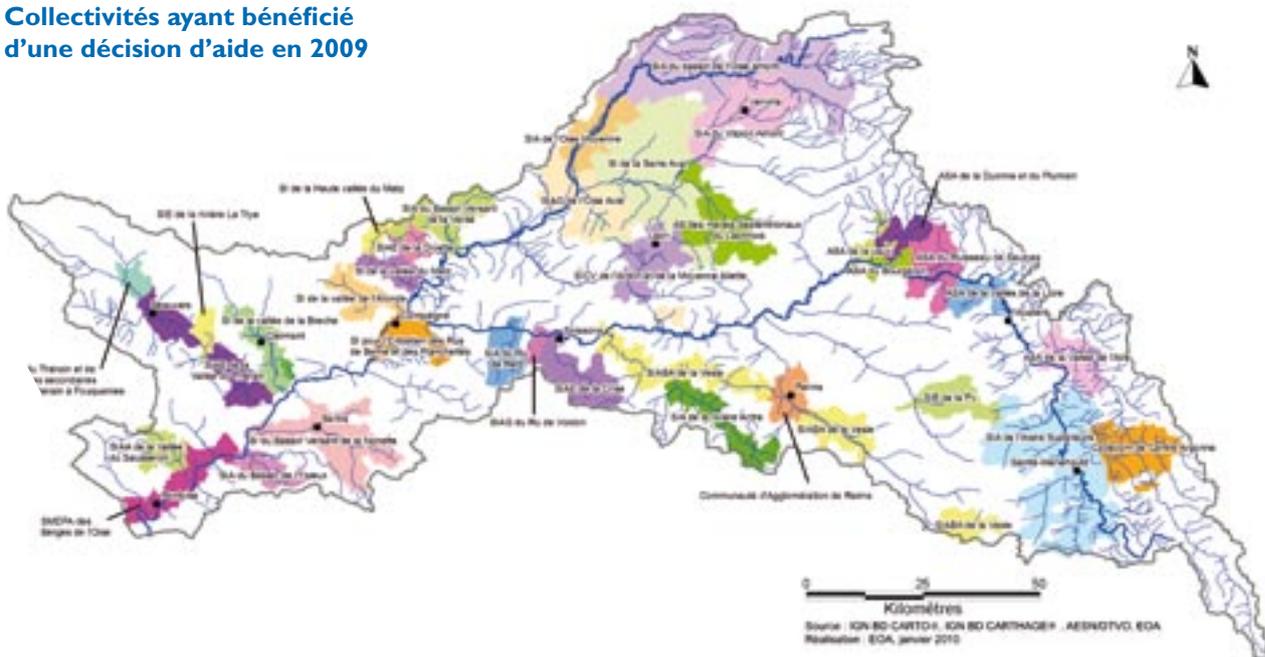
Ces travaux peuvent également être réalisés par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.



Entretien de la ripisylve - (Union des syndicats de rivières de l'Aisne)

Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2009



Les services de l'Entente Oise Aisne assurent le secrétariat du Comité technique de l'Entente et l'instruction des dossiers de demandes de subventions en concertation avec l'Agence de l'eau.

Le comité technique présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, et des experts invités es-qualité. Il donne un avis sur les demandes de subvention pour éclairer les décisions d'aide du Conseil d'administration. Celui-ci délibère sur les propositions d'affectation qui lui

sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits affectés mis à disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des conseils généraux membres. Depuis 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des aides qu'il apporte en matière d'entretien et de restauration des rivières.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres



est adapté aux besoins de décaissement pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prose d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contrainte par ailleurs dictée par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

C'est pourquoi, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est pas suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à engager les procédures de consultation des entreprises. Au vu d'éléments attestant du lancement de l'opération (ordre de service à l'entrepreneur), l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

En décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau régime d'aides aux collectivités. Les objectifs et les actions proposés s'inscrivent pleinement dans les orientations et recommandations de la **Directive cadre sur l'eau**. Ces orientations en cohérence avec les objectifs

fixés par le contrat global pour l'eau entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Entente Oise-Aisne, modifient ou développent certaines typologies d'actions aidées auprès des collectivités dans le souci de l'atteinte du bon état écologique en 2015. Ainsi, les actions environnementales font l'objet d'une famille d'objectifs spécifiques comprenant notamment des actions visant l'amélioration de l'état de la ripisylve, de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la diversification des habitats et de préservation de la biodiversité.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2002 à 2009, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

Le bureau du 29 septembre 2009 a entériné le principe que les décisions d'aides à prendre en Conseil d'administration ne porteraient que sur des dossiers complets. Ainsi, la ligne « opérations à réserves » est vouée à disparaître. La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

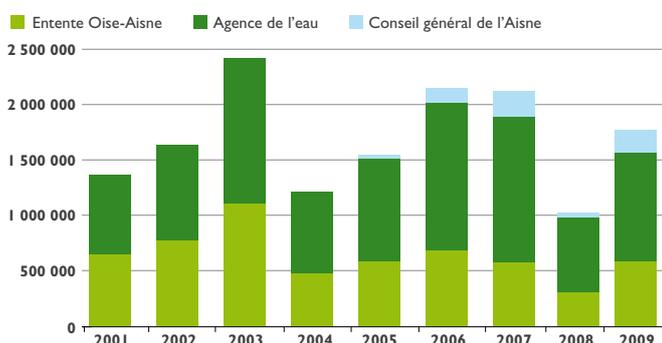
Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2003	1 130 885	1 044 369	-	2 175 254	59	4 609 471
2003	913 550	599 934	-	1 513 484	42	2 409 045
2004	1 079 975	793 374	-	1 873 349	50	3 352 922
2005	1 902 423	923 020	147 755	2 973 197	60	4 407 799
2006	1 237 681	523 140	113 141	1 873 962	51	2 407 109
2007	958 470	547 385	202 907	1 708 761	46	2 403 989
2008	703 550	342 750	55 673	1 101 973	43	1 576 151
2009	559 021	350 192	95 691	1 004 904	45	1 408 789
Opérations acceptées	465 015	290 902	90 689	846 606	35	1 171 636
Opérations à réserves	94 006	59 290	5 002	158 298	10	237 153

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2005, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne mais seulement depuis 2005.

De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2008 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées. Un réajustement des règles de décaissements suggéré par la Paierie départementale a occasionné un report dans la gestion du versement des subventions sollicitées en fin d'année 2008 à début de l'année suivante. **Les décaissements ont repris en 2009 à un rythme plus conséquent.**

Évolution des décaissements (en euros)



Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau en domaine domaniales non navigable

L'Entente Oise-Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan financement de ces travaux a été, comme en 2008, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, elle reçoit 40 % de l'Agence de l'eau, 15 % des Conseils généraux membres concernés par ces travaux (Aisne, Ardennes, Oise), et une aide additionnelle du Conseil régional et de FEDER. L'Etat a une nouvelle fois été absent de ce plan, estimant que l'aide qu'il apportait jusqu'en 2002 devait faire l'objet d'un transfert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de décroisement des aides Etat-Agence, tandis que cette dernière estimait que les travaux en rivière domaniales étaient exclus de telles mesures.

Une étude est en cours depuis juillet 2008, afin de définir le futur programme des travaux en rivière domaniales non navigables. Plusieurs réunions se sont tenues, dont un comité de pilotage le 23 janvier 2009, en vue de préparer la validation de la phase EP. Au regard des manquements constatés à la lecture des documents transmis par le groupement Journal-SPMC-CARICAIE en amont du comité de pilotage, une visite de trois tronçons tests a été effectuée. Ces visites, en présence de membres du comité de pilotage et d'experts, ont confirmé la nécessité d'une consolidation de l'état des lieux conditionnant la pertinence du diagnostic, et ont amené l'Entente à ne pas valider la proposition du groupement relative à cette phase. L'étude ayant pris beaucoup de retard, la première tranche des travaux d'entretien n'a pas pu être lancée en 2009 et les travaux se sont limités à un enlèvement des embâcles les plus préjudiciables, réalisé par les Chantiers du Barrois.

III. Actions convergentes

La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux

93 ha d'étangs sur la commune de Pont-Sainte-Maxence intégrés au projet de lutte contre les inondations

Dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie, l'Entente a acquis 93 ha d'étang. Une digue de 3 km a été aménagée ainsi qu'un déversoir en enrochements. Des buses de communication ont été installées et une vanne automatisée permettant de relier ces étangs à l'Oise. Cette partie du site ayant de fortes potentialités écologiques, l'Entente a décidé de les réaménager dans une perspective de restauration et de gestion à long terme. En effet, ces étendues d'eau offre un espace de tranquillité pour les oiseaux migrateurs et hivernants important en Picardie. Les premières orientations de restauration et d'aménagements, dont un secteur est reconnu en tant qu'espace naturel sensible, ont été actées dès 2008 en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie, la Parc naturel régional-Oise Pays de France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Réserve écologique en hiver

Des aménagements écologiques, touristiques et pédagogiques

Ce projet de réaménagement écologique de zones humides subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans une démarche globale visant à la fois la préservation de la faune et de la flore, la réouverture de ces milieux au public et enfin la nécessaire formation à l'environnement des jeunes générations.

Les principaux travaux environnementaux

- pentes douces
- sinuosités, hauts-fonds et triples des berges
- réseau d'îles et ilots
- zones de tranquillité
- zones humides et dépressions
- prairies humides
- plantations d'arbres, de haies arbustives et d'hélophytes

Un site accueillant la voie verte du Département

Ce territoire s'inscrivant dans le périmètre de la politique de développement touristique du Conseil général de l'Oise, il a été convenu conjointement que les digues du site, constituant une zone de cheminement touristique unique aux abords des étangs réaménagés, seraient inscrites au tracé de la « TRANS'OISE », réseau de voies vertes traversant le département. Les digues concernées, suivant les prescriptions du Conseil général, ont donc été en partie adaptées à cet accueil touristique (élargissement à 4 mètres, revêtement spécifique, etc.) et ces travaux complémentaires pris en charge par le Conseil Général de l'Oise. Des accès depuis la Trans'Oise au postes d'observation ont également été réalisés facilitant la découverte de l'avifaune présente sur le site.



Visite depuis la trans'Oise d'un poste d'observation

La naissance de la réserve écologique

Cet espace, réaménagé d'un point de vue environnemental, a été baptisé en cette fin d'année 2009, la réserve écologique de l'Ois'eau.

Quelques éléments de **signalétique pédagogique** ont été mis en place le long de la Trans'Oise ainsi que des postes d'observations des oiseaux aménagés afin de valoriser au mieux ce tronçon de découverte. La réserve écologique de l'Ois'eau, étendue d'eau frangée de zones humides, au ressortir de la **campagne de comptage faunistique de 2009** est à dire d'experts **un des sites les plus attractifs de l'Oise pour les oiseaux migrateurs et hivernants.**

Cette valeur patrimoniale devrait encore augmenter car l'Entente a choisi de conforter la quiétude des lieux en respectant des zones de faible fréquentation, et en limitant plus globalement les activités humaines au milieu des plans d'eau. De plus, le site est surveillé régulièrement par un garde bénévole sous convention, les services de l'Entente Oise Aisne et tous les partenaires bénévoles de passage.



Campagne 2009 d'observations - (photo de Pascal MALIGNAT)

Un plan de gestion et un groupe de pilotage

L'élaboration du plan de gestion de cette réserve a débuté fin 2009. Un partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le parc naturel régional Oise Pays de France, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, la Ligue de protection des oiseaux de l'Oise et la fédération de pêche est nécessaire pour définir les objectifs d'entretien dans un esprit écologique de la zone. Des réunions ont été organisées en ce sens permettant de définir une stratégie d'actions et de partenariats au regard des enjeux environnementaux de la zone.

Ce plan de gestion dépend d'un état des lieux très précis pour définir les cibles d'actions. L'état des lieux sera effectué par un bureau d'étude préalablement choisi en concertation étroite avec les partenaires. Un groupe de pilotage technique sera également constitué en 2010.

Des outils pédagogiques dédiés

Un partenariat pédagogique est également en cours avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie afin de réaliser une signalétique et une plaquette de communication associées à des animations auprès des scolaires (dont classes d'eau). La signalétique, dont des éléments fabriqués par l'entreprise ACP-Pic Bois ont déjà été mis en œuvre sur la Trans'Oise, est en cours de réalisation et devrait être achevée début 2010. Cette signalétique et les éditions associées comportent différentes thématiques illustrées dont des informations sur le cycle de l'eau et sa gestion, la faune, la flore, le rôle des zones humides dans la préservation de la biodiversité, les micro invertébrés, les poissons, les gestes éco citoyens, les classes d'eau, etc. Les supports sont réalisés à l'avancée en concertation avec les partenaires. Un groupe de pilotage pédagogique sera constitué début 2010 et sera en charge du suivi et des orientations pour la promotion et l'animation de la réserve écologique.

L'ouverture du site au public et les animations pédagogiques de 2009

Le site est fréquenté régulièrement par le public sur la Trans'Oise jalonnée de postes d'observation de l'avi-faune. Les services de l'Entente Oise Aisne proposent

également depuis 2009 des animations pédagogiques à destination des scolaires et de tout public portant sur la nature et sa protection en priorité dans la zone protégée du site.

Depuis début 2009, trois animations de l'Entente ont eu lieu réunissant 105 personnes. Deux sorties étaient adressées à des étudiants et portaient sur les risques inondations et sur l'environnement. Pour la dernière, le thème choisi avait été « de mares en mares » et était destinée aux habitants de Pont-Sainte-Maxence et ses alentours. Lors de cette sortie le site (encore inconnu par le grand public), les oiseaux qui y séjournent et la végétation présente dans une zone humide ont fait l'objet d'exposés. Une visite à destination de collégiens et lycéens de l'institut Charles Quentin de Pierrefonds a également eu lieu au mois de décembre réunissant près de 60 étudiants. Ces derniers avaient pu bénéficier d'une demi-journée d'initiation en amont de cette animation dispensée par l'Entente Oise Aisne.

Les associations de protection de la nature sont quant à elles autorisées à proposer des animations sur la Trans'Oise. Picardie nature et la LPO ont notamment réalisé des animations ornithologiques sur le site en 2009. Une campagne de promotion à destination des scolaires et du grand public issue des recommandations du comité de pilotage pédagogique sera mise en œuvre au premier semestre 2010.



Panneau d'accueil de la réserve écologique de l'Ois'eau



Exemple de borne ludique



Une animation hivernale à destination de lycéens et collégiens de Pierrefonds (60) – (photo de Matthieu TRENTESAUX)



Exemple de panneau pédagogique

L'opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)

Le projet

L'Entente Oise-Aisne a défini dès 2008 la localisation d'un 7^{ème} site d'écrêtement des crues qui s'ajoute à ceux déjà identifiés pour le Plan 2007-2013. Ce projet couvre les bassins versants de cinq des affluents de l'Aisne Ardennaise (la Vaux et son affluent le Plumion, le Saint-Lambert, la Foivre, le ruisseau de Saulces et le ruisseau de Lametz) et s'inscrit en réponse à la nécessaire atteinte de l'objectif de régulation en évitant des apports hydrauliques trop importants lors du passage du pic de crue de l'Aisne à chaque confluence avec les affluents aménagés. En effet, l'hydrogramme qui serait écrêté suite au fonctionnement en série des sites de Varennes-en-Argonne et de Savigny-sur-Aisne serait sensiblement dégradé par ces apports si aucune mesure de régulation n'était mise en place sur le bassin versant des Crêtes préardennaises.

Ainsi, ces territoires doivent faire l'objet d'une analyse précise pour diagnostiquer leurs dysfonctionnements et recenser leurs potentialités, selon une grande diversité d'objectifs relatifs aux temps de concentration des versants, aux apports à l'Aisne elle-même en crue, à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et à l'atteinte du bon état écologique en compatibilité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à l'horizon 2015.

L'étude globale



La Vaux en aval de Lalobbe (08)

La Communauté de communes des crêtes préardennaises, forte de ce constat de disfonctionnements au niveau local, a souhaité mettre en œuvre une étude dans l'objectif d'un programme d'aménagement global de ces cinq sous-bassins, spatialisant et hiérarchisant les interventions suivant les potentialités et les contraintes identifiées par le diagnostic.

S'inscrivant pleinement dans cette démarche de sous bassin, l'Entente Oise Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont souhaité sur les deux enjeux de l'étude (inondation, DCE) que la Communauté de communes des crêtes préardennaises, en tant que maître d'ouvrage, développe des objectifs ambitieux tant au niveau de la maîtrise du risque inondation que sur le plan environnemental. L'étude globale, lancée en avril 2009, comprend, en première phase, un état des lieux en cours de réalisation et dont les premiers résultats ont été fourni

fin décembre 2009 par les bureaux d'études Hydratec et Asconit, retenus pour ce marché.



Exemple d'ouvrage empêchant la libre circulation piscicole

La campagne de topographie, de bathymétrie et d'instrumentation

Ainsi, au titre de son intérêt à l'échelle du bassin versant, ce projet a fait l'objet par l'Entente d'une inscription au CPIER 2007-2013 bénéficiant également d'un soutien financier du FEDER pour un montant de 560 000 € HT afin de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage la topographie, la bathymétrie et la campagne d'instrumentation en accompagnement de l'étude portée par la communauté de communes.

L'avis d'appel à la concurrence pour la campagne bathymétrique des cours d'eau a été lancé en août 2009. Cette étude, permettra de disposer d'un grand nombre d'informations sur les profils en travers des lits mineurs des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques existants. Ce marché a été attribué au cabinet de géomètre-experts CHOLLET-LEDUC le 30 décembre 2009.

En complément et dans le but de disposer d'une topographie la plus complète possible de ces bassins versants, le cahier des charges pour des levés topographiques a été rédigé et la consultation publique d'entreprises sera lancée début 2010. Cette campagne de mesure est estimée à 180 000 € HT et aura pour objet la réalisation de semis de points en fond de vallées à partir d'un vol photogrammétrique.

Parallèlement à ces deux campagnes de mesures, une étape d'instrumentation hydrologique des sous-bassins par la mise en place de pluviomètres et de sondes mesurant les hauteurs d'eau et les débits des affluents de l'Aisne est en cours. Ces données ainsi recueillies, compléteront le peu de données hydrologiques et hydrauliques disponibles sur ces cinq affluents et permettront au Service de prévision des crues de parfaire sa connaissance du territoire et à l'Entente d'orienter au mieux les projets d'aménagement issus de l'étude menée par la Communauté de communes des crêtes préardennaises.

L'Entente Oise-Aisne se positionnera le moment voulu en concertation avec les acteurs locaux pour se répartir la maîtrise d'ouvrage des travaux de lutte contre les inondations (ouvrages rustiques, éventuelles actions visant à temporiser le ruissellement, etc.) et de préservation de l'environnement. Le volet environnemental des projets sera ainsi étudié au regard de la spécificité de ses affluents et des objectifs de bon état écologique fixés par le programme de mesures du SDAGE.

la vie

de l'établissement



Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires

Le Conseil d'administration a tenu 3 séances ordinaires, les 5 mai, 21 octobre et 1er décembre 2009.
La Commission d'appel d'offres s'est réunie 3 fois (les 5 mai, 29 septembre et 1er décembre)

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel CUVELIER	Guise	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château
Frédéric MATHIEU	La Fère	Yves DAUDIGNY	Marle
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand
Annick VENET	Vailly-sur-Aisne	Bernard RONSIN	Crécy sur Serre
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Thierry DEGLAIRE	Monthois
Guy CAMUS	Chaumont-Porcien	Dominique GUERIN (M.)	Machault
Thierry DION	Château-Porcien	Marc LAMENIE	Tourteron
Mireille GATINOIS	Asfeld	Pierre VERNEL	Buzancy
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Bertrand COUROT	Sainte-Menehould	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry-Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Denis CORDONNIER	Montfaucon
Yves PELTIER	Charny	Serge NAHANT	Souilly
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Mirecourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Thierry FRAU	Lassigny
Gérard LECOMTE	Crisolles	Patrice MARCHAND	Chantilly
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Jean-Pierre BARENTIN	Taverny	Daniel DESSE	Virmes
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Anita BERNIER	Cormeilles en Parisis	Alain LEIKINE	Argenteuil-Ouest
Youri MAZOU-SACKO	Sarcelles Nord-Est	Hussein MOKHTARI	Garges-Les-Gonesses-Est
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

Le fonctionnement des services de l'Entente Oise - Aisne

Mouvements de personnel et plan d'effectifs

L'année 2009 a été rythmée par des mouvements de personnels en raison notamment de remplacements successifs de postes vacants ou temporairement vacants en raison de congés maladie ou pour convenances personnelles de titulaires, ou d'évolution de missions.

- Poste de chargé de mission : Mme Stéphanie Baraille a quitté l'Entente le 31 décembre 2009. Elle a été remplacée par Mlle Marjorie André le 1er janvier 2010.
- Poste d'ingénieur sous contrat de 3 ans : Mlle Sophie Leveaux assure le pilotage du programme de réduction de la vulnérabilité depuis le 30 mars 2009.
- Poste de technicien supérieur : Suite au congé maladie de M. Thierry Frayon, ce dernier a été remplacé temporairement par Mlle Grimonie Bernardeau du 16 novembre 2009 au 29 janvier 2010.

- Poste d'assistante comptable : en raison d'un congé maladie longue durée, Mme Catherine Zemb remplace depuis le 1er mai 2009 Mme Pascale Crosnier titulaire du poste.

L'effectif des services de l'Entente est de 12 agents.

Travaux des locaux : salle de réunion

Les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée ont été achevés en 2009 (rénovation du coin cuisine, cloisonnement du bureau d'accueil, réfection de la salle de réunion. Compte-tenu de l'achèvement des aménagements de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy, des travaux d'aménagements des combles de l'Entente deviennent nécessaires pour l'installation d'une salle de gestion de crise.



Organisation des astreintes

La surveillance des aménagements de l'Entente, nécessaire au bon fonctionnement à l'hiver 2009, a obligé les services à s'organiser pour assurer une disponibilité et une réactivité adaptées. Face à une crue probable, il convient de prévenir les exploitants et usagers des zones impactées par la mise en service des aménagements et d'organiser cette mission visant à optimiser le processus d'information et de décision. De plus, des actions spécifiques sur les ouvrages (vérification du bon fonctionnement des organes et sécurité) doivent être réalisées.

Un régime d'astreinte du personnel de l'Entente a par conséquent été mis en place par arrêté le 8 décembre 2009. Il garantit, en cas de nécessité, la présence d'agents agréés et formés sur les sites et dans les locaux de l'Entente pour la centralisation des données, la coordination avec les services de l'Etat (Préfectures, SIDPC, Service de prévision des crues) et la diffusion des informations.



Présentation technique lors de l'inauguration du site de Proisy

Formations inhérentes à la surveillance des aménagements et équipements

Afin d'assurer un suivi et une surveillance correcte lors des astreintes, la plupart des agents des services de l'Entente Oise Aisne a suivi des formations. L'une a porté sur **l'utilisation du clapet et de l'automate ainsi que la télégestion concernant le site de Proisy.** La seconde a permis aux agents d'être à même de reconnaître des défauts et pathologies dans les digues et parer à toute éventualité.

Exemple du mode de gestion de l'information et des niveaux d'intervention sur le site de Longueil-Sainte-Marie

Lors d'une crue, le site est automatisé et permet un fonctionnement 24h sur 24h. Les agents en astreinte se rendent sur place afin de vérifier les ouvrages répartis sur 8 communes et procéder à une surveillance globale lors du fonctionnement. Des mâts de transmission permettant le transfert des données enregistrées depuis les sondes ont été implantés à proximité des sites (hauteurs variant de 12 à 36 mètres). Toutes les informations arrivant au poste de commande de façon sécurisée sont enregistrées sur support informatique et sont consultables à partir du poste de gestion centralisé implanté dans les bureaux de Compiègne. **La centralisation des informations permet notamment un échange de données entre l'Entente et le Service de prévision des crues (SPC)** afin de procéder, grâce aux prévisions de ce dernier, à la vidange préalable des casiers en temps utile et en retour, de les informer de la limite d'efficacité du site par son éventuelle saturation.

Cependant, en cas de défaillance de tout ou partie du système électrique permettant l'automatisation des ouvrages (coupure de courant, dégradations électriques, etc.), **une gestion manuelle des vannes est également prévue. Pour cela, les services de l'Entente Oise Aisne sont en alerte et formés à intervenir manuellement sur chaque ouvrage.**

Une formation réalisée par Bureau Veritas courant janvier 2010 concernant **l'habilitation électrique** aura lieu pour une partie des agents de l'Entente en vue de manipulations des armoires électriques des ouvrages. Par ailleurs l'Entente s'est dotée des équipements de sécurité et de surveillance nécessaires en cas de mise en service des ouvrages.



Perspectives

Les avancées que nous avons connues en 2009 ne doivent pas occulter les difficultés que nous affrontons. La stratégie de lutte contre les inondations à l'horizon 2013 a fait la démonstration de la nécessité d'agir sur le sous-bassin de l'Aisne, sur des territoires peu exposés au risque d'inondation et donc peu réceptifs aux enjeux d'une telle démarche. Nous sommes au cœur de la solidarité de bassin. Je fais le vœu que les réalisations très bien acceptées sur les sites achevés illustreront notre capacité à concevoir des ouvrages bien intégrés dans le contexte local et correctement compensés. La récurrence des catastrophes naturelles d'ampleur nous rappelle régulièrement à notre devoir de solidarité et d'action.

La reconnaissance de l'Entente Oise Aisne en tant qu'EPTB, effective depuis le 15 avril 2010, nous oblige à intégrer de plus en plus la thématique de l'eau à l'échelle du bassin et dans sa globalité. C'est pourquoi, la seconde compétence statutaire de l'Entente, à savoir la préservation de l'environnement, doit faire l'objet d'une montée en puissance. L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau et l'Etat en préambule de la révision du SDAGE a fait la démonstration qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que 2/3 des masses d'eau atteignent le bon état en

2015. Le rythme des différents acteurs n'est manifestement pas suffisant malgré les aides aux collectivités et les travaux environnementaux que l'Entente réalise sur les rivières domaniales non navigables. C'est pourquoi j'ai tenu à tester un nouveau type de contrat avec l'Agence de l'eau pour que l'EPTB puisse porter la maîtrise d'ouvrage d'actions prioritaires en cas de défaillance ou d'absence d'acteurs locaux. Les actions d'hydromorphologie comme la restauration de la continuité écologique et la mobilité de cours d'eau, facteurs limitants dans bien des cas, seront entreprises par une équipe renforcée.

Ce sera aussi l'occasion de tester la faisabilité et l'intérêt de conduire des actions sur des versants pour l'atteinte simultanée d'objectifs de lutte contre les inondations par augmentation des temps de concentration et d'objectifs environnementaux par amélioration de la qualité des eaux ruisselées. Autant de défis pour l'année 2010 que j'espère fructueuse.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne



Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2009

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2009**

09-01	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 décembre 2008
09-02	Avis sur les projets de SDAGE Seine-Normandie
09-03	Aides complémentaires apportées aux collectivités
09-04	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserves
09-05	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration avec réserves
09-06	Protocole agricole Longueil-Sainte-Marie
09-07	Proisy marché 2007-01
09-08	Avenant N° 2 marché 2006-08
09-09	Avenant N° 1 Montigny sous Marle
09-10	Compte de gestion et compte administratif
09-11	Résultat de la section fonctionnement du compte administratif
09-12	Budget supplémentaire
09-13	Convention FCTVA
09-14	Engagement de la phase «conception concertation» du projet de Savigny-sur-Aisne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2009

09-15	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 mai 2009
09-16	Relative à la convention Entente Agence de l'eau 2010
09-17	Aides aux collectivités, année 2009
09-18	Participations des communes bénéficiaires de l'aménagement de Proisy
09-19	Marché de maîtrise d'œuvre du projet de Savigny-sur-Aisne
09-20	Autorisation de programme pour la connaissance des affluents de l'Aisne Ardennaise et consultations publiques associées
09-21	Signature d'un protocole relatif aux travaux d'études, de topographie et de sondage sur le site de Montigny-sous-Marle
09-22	Décision modificative N° 1
09-23	Aide au fonctionnement des services année 2010
09-24	Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et création d'un poste d'administratif de 2ème classe
09-25	Mise en place d'astreintes au sein des services de l'Entente Oise Aisne
09-26	Tenue du débat d'orientation budgétaire 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 DECEMBRE 2009

09-27	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 octobre 2009
09-28	Aides aux collectivités, année 2009
09-29	Programme DNN 2010
09-30	Mandat de l'Etat à l'Entente - programme DNN 2010
09-31	Stratégie à l'horizon 2013
09-32	Réduction de la vulnérabilité
09-33	Renouvellement de la ligne de trésorerie
09-34	Décision modificative N° 2
09-35	Participations des départements
09-36	Provisions pour risques et charges exceptionnels
09-37	Budget primitif 2010
09-38	Adhésion au COS
09-39	Régime indemnitaire filaire administrative
09-40	Révisions d'assiettes
09-41	Avenant N° 3 marché 2006-08

Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2009 (circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 2002)

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2009	Taux d'Engagement à la fin 2009	Montant des dépenses justifiées à la fin 2009	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2009
CPER 2002/1 Maîtrise d'œuvre, AMO et études complémentaires associées		320 143 € T.T.C	320 143 € T.T.C	100,00%	320 143 € T.T.C	100,00%
CPER 2002/2 Aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy et de Montmacq	Conduite d'opérations, Maîtrise d'œuvre, Etude de l'onde de rupture, Travaux géotechniques, Etudes d'impact, Levés topographiques, Etudes des protections rapprochées complémentaires, Photomontages, Reproduction de documents.	560 000 € T.T.C	558 813 € T.T.C	99,79%	522 863 € T.T.C	93,37%
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation	Etudes d'aménagements hydrauliques, Travaux topographie.	435 000 € T.T.C	432 566 € T.T.C	99,44%	432 566 € T.T.C	99,44%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € H.T	500 419 € H.T	99,00%	453 385 € H.T	90,50%
CPER 2003/2 Reconnaissance hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues	Etudes hydrogéologiques, Campagne de mesures hydrométriques, Travaux de nivellement, Opération de forage, Pompage et nivellement.	120 000 € H.T	117 123 € H.T	97,60%	117 123 € H.T	97,60%
CPER 2003/3 Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise		30 000 € H.T	30 000 € H.T	100,00%	30 000 € H.T	100,00%
CPER 2003/4 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire		46 900 € H.T	46 900 € H.T	100,00%	46 900 € H.T	100,00%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € H.T	6 000 000 € H.T	100,00%	6 000 000 € H.T	100,00%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € T.T.C	864 356 € T.T.C	96,04%	860 066 € H.T	95,56%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € T.T.C	89 691 € T.T.C	89,69%	89 595 € T.T.C	89,60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € H.T	170 950 € H.T	85,48%	170 074 € H.T	85,04%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € H.T	78 578 € H.T	98,22%	78 578 € H.T	98,22%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € H.T	48 171 € H.T	96,34%	48 171 € H.T	96,34%

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2009	Taux d'Engagement à la fin 2009	Montant des dépenses justifiées à la fin 2009	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2009
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G, Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € T.T.C	48 986 € T.T.C	61,23%	32 401 € T.T.C	40,50%
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € H.T	8 200 000 € H.T	100,00%	8 155 825 € H.T	99,46%
CPER 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Varennes-en-Argonne (55); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 € H.T	550 000 € H.T	100,00%	316,834 € H.T	58,00%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60); phase acquisition et travaux opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement), travaux.	3 400 000 € H.T	3 400 000 € H.T	100,00%	2 421 279 € H.T	71,21%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 € H.T	474 452 € H.T	56,48%	384 119 € H.T	45,72%
CPER 2006/4 Engagement de la phase conception et concertation du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 € H.T	195 223 €	28,70%	0,00 €	0,00%
CPER 2007/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle (02)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques.	600 000 € H.T	238 680 € H.T	39,78 %	89 235 €	14,87%
CPER 2009/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Varennes-en-Argonne	Maîtrise d'œuvre (AVP), étude d'impact, étude foncière et agricole, sondages géotechniques, mise aux enquêtes du dossier	210 000 € H.T	81 420 € H.T	38,77 %	0,00 €	0,00%
CPER 2009/2 Projet pilote d'aménagement des affluents de l'Aisne Ardennaise : étape de topographie et d'instrumentalisation	Bathymétrie, topographie, vol photogramétrique, jaugeage	560 000 € H.T	44 816 € H.T	8,00 %	0,00 €	0,00%

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2009

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2009

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
Entretien, Programme 2009							
E09/01	SI de la Vallée du Thérain	60	13 690	21 905		Entretien tranche 3 - programme 2008	79 085
E09/02	Fédération de l'Aisne pour la Pêche	02	1 290	1 290	774	Suivi biologique des aménagements piscicoles sur la Vallée de l'Oise Amont	5 700
E09/03	ASA du Bourgeron	08	588	1 883		Travaux d'entretien du Bourgeron, programme 2009	7 500
E09/04	ASA de la Vaux	08	523	1 674		Travaux d'entretien de la rivière la Vaux 2009	18 500
E09/05	ASA de l'Aire	08	1 444	4 619		Travaux d'entretien et d'aménagement de l'Aire, programme 2009	22 100
E09/06	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	11 470	18 352		Entretien programme 2007	45 880
E09/07	ASA du Ruisseau de Saulces	08	2 481	3 969		Travaux d'entretien du Ruisseau de Saulces, tranche 2009	18 500
E09/08	SI de la Haute Vallée du Matz	60	6 275	10 041		Travaux d'entretien, tranche 2	52 400
E09/09	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	9 756	15 609		Entretien régulier des cours d'eau - programme 2009	75 000
E09/10	SI pour l'Aménagement de l'Ardre	51	2 358	3 773		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2009	25 000
E09/11	SIG du Thérain et de ses bras secondaires	60	929	1 486		Déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien de la rivière "le Thérain"	9 000
E09/12	SI de la Vallée de la Brèche	60	21 535	34 456		Travaux en rivière à Villers Saint Paul	86 140
E09/13	ASA de la Vallée de la Loire	08	251	804		Travaux d'entretien des berges et aménagement de la Loire, programme 2009	8 200
E09/14	SI de restauration et d'entretien du Ru de Rhôny	60	3 235	5 176		Travaux d'entretien du Rhôny, tranche 2	12 985
E09/15	SI du Bassin de la Py	51	993	1 589		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2009	6 800
E09/16	SIAE de la Crise et de ses affluents	02	5 695	18 224	3 417	Travaux d'entretien de la Crise, tranche 9	75 550
E09/17	SI de curage des Deux Vallées	02	3 002	4 803	1 801	Travaux d'entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais, tranche 11	14 700
E09/18	SIA du bassin de la Vesle	51	3 465	5 544		Travaux d'urgence de la Vesle, programme 2008	13 860
E09/19	SIAG du Ru de Voidon et de ses affluents	02	5 502	8 803	3 301	Travaux d'entretien du Ru de Voidon, tranche 8	26 000
E09/20	Laonnois, Association Syndicale des marais Septentrionaux	02	0	0	0	Travaux d'entretien suite à la tempête du 25 mai 2009	7 780
E09/21	SIAE du bassin Versant de la Verse et de ses affluents	60 & 02	4 587	7 340	0	Travaux d'entretien de la Verse, programme 2008	49 535
R09-22	Association syndicale de la Basse Ailette	02	1 823	2 916	1 094	Travaux de restauration de l'Ailette suite à la tempête du 26 mai 2009	8 520
TOTAL			99 070	171 340	9 294		660 215 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
Entretien, Programme 2009							
697	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	12 000	19 200		Programme de travaux hivernaux 2008-2009	48 000
700	SIEA de Berne et des Planchettes et de leurs affluents	60	7 625	12 200		Entretien tranche 3, travaux 2009	30 500
708	SMEPA des Berges de l'Oise	95	9 900	15 840		Travaux de resaturation-entretien de la ripisylve des berges de l'Oise, campagne 4	39 600
716	Communauté de communes Centre Argonne	55	14 125	22 600		Travaux de restauration de la Biesme, tranche 2	56 500
718	SIAE de la Vallée du Matz	60	7 350	11 760		Travaux pluriannuel d'entretien de la rivière "Le Matz", 4ème tranche	29 400
721	SI de la Trye	60	3 075	4 920		Travaux d'entretien de la Trye et de ses affluents tranche 1 et frais d'étude pour la DIG	12 300
725	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	10 000	16 000		Programme de travaux estivaux 2009	40 000
729	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	3 413	5 460		Travaux d'entretien du Sausseron et de ses affluents-année 2009	13 650
731	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	1 047	1 675		Déclaration d'intérêt général du schéma pluriannuel d'entretien	4 186
732	SIAG du ru du Voidon et de ses affluents	02	8 650	13 840	5 190	Travaux d'entretien du ru du Voidon et de ses affluents, tranche 9	34 600
741	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	11 015	17 624	6 609	Programme pluriannuel d'entretien de l'Oise et de ses différents bras, tranche 11	44 060
742	SIAE de la Crise et ses affluents	02	13 025	20 840	7 815	Travaux d'entretien de la Crise, tranche 10	52 100
745	SMEPA des berges de l'Oise	95	15 000	24 000		Travaux de restauration_entretien de la ripisylve des berges de l'Oise, campagne 5	60 000
749	SI de Curage des Deux Vallées	02	3 723	5 956	2 234	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 12	14 890
752	SIG de la Serre Aval et de ses affluents	02	11 135	17 816	6 681	Travaux d'entretien de la Serre, la Souche, le Vilpion, tranche 11	44 540
724	Fédération des associations agréées par la Pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aisne	02	1 425	1 425	855	Suivi biologique des aménagements piscicoles sur la Vallée de l'Oise Amont, année 2009	5 700
744	Verse, SIAE des cours d'eau et fossés du bassin de la	60 & 02	9 688	15 500	0	Travaux d'entretien et de restauration de la Verse, tranche provisoire,	38 750
TOTAL			142 196	226 656	29 384		568 776 €
Subventions entretien versées			99 070	171 340	9 294		660 215 €
Subventions entretien attribuées			142 196	226 656	29 384		568 776 €
Total			241 266	397 996	38 678		1 228 991 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
Restauration, Programme 2009							
R09/01	Ville de Beauvais	60	12 638	40 442		Etudes des rivières de Beauvais	188 968
R09/02	SIAG de l' Oise Aval et de ses affluents	02	994	3 180	596	Déclaration d'intérêt général du schéma directeur	22 035
R09/03	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	12 554	20 086	7 532	Travaux de restauration d'affluents et de sous-affluents de l'Ardon et de la Moyenne Ailette	100 900
R09/04	SI du bassin versant de la Nonette	60	4 886	7 818		AMO pour l'étude diagnostic des digues de la Nonette	29 218
R09/05	SI pour l'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont	02	4 024	6 439	2 415	Etude géotechnique pour la restauration du seuil Pasteur	19 973
R09/06	C de Communes des Crêtes Préardennaises	08	17 172	89 297		Etudes pour l'Aménagement des bassins versants de la Vaux et du Plumion, du Foivre, du Saint-Lambert, de la Saulces et du ruisseau de Lametz : protection des habitations, gestions des inondations et du ruissellement, restauration de la morphologie et renaturation	358 800
R09/07	ASA du Ruisseau de Saulces	08	5 527	8 844		Travaux de restauration du lit mineur et des berges, tranche 2009	23 300
R09/08	SIAE de la Divette	60	5 820	9 312		Aménagement du ru d'Orval à Connectancourt	29 245
R09/09	SIA de l'Oise Moyenne	02	27 438	43 901	16 463	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie restauration	157 019
R09/10	ASA du ruisseau de Saulces	08	4 024	12 878		Réfection du déversoir du Panama et aménagement (travaux)	43 565
R09/11	SIAE de la Divette	60	814	1 302		Travaux d'entretien, tranche 2008	4 186
R09/12	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	1 732	5 542		Travaux de restauration du Plumion et du ruisseau des Mesmot, programme 2009	33 600
R09/13	SIAG de l' Oise Aval et de ses affluents	02	540	1 728	324	Restauration de l'Oise suite à la tempête du 26/05/09	8 695
R09/14	SI pour l'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont	02	4 124	12 984	2 474	Travaux de renaturation du ru de Wimpy	49 318
R09/15	SIA du Ru de Retz	02	4 880	7 808	2 928	Travaux de restauration du Ru de Retz, tranche 12	25 834
R09/16	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	12 931	20 690	7 759	Travaux de restauration de l'Ardon, de l'Ailette, de leurs affluents et sous-affluents suite à la tempête du 26-05-09	172 057
R09/17	SIAG Serre Aval et de ses affluents	02	4 222	6 754	2 533	Travaux de restauration suite à la tempête du 26-05-09	21 181
R09/18	SIAE de la Crise et ses affluents	02	0	0	0	Etude d'aménagement et de gestion de la Crise et ses affluents	75 520
R09-19	SI pour l'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont	02	1 698	3 396	1 273	Travaux de restauration de la berge STEP ETREUX	14 232
R09-20	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	0	0		Travaux de restauration d'une brèche sur les berges de l'Aronde sur la commune de Monchy-Humières	9 100
R09-21	SIAG du Vilpion Amont	02	1 412	4 517	847	Déclaration d'intérêt général	21 916
R09-22	Association syndicale de la Basse Ailette	02	1 823	2 916	1 094	Travaux de restauration de l'Ailette suite à la tempête du 26 mai 2009	8 520
TOTAL			129 253	309 836	46 238		1 417 182 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
Restauration, Programme 2009							
639	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	3 840	7 680	2 880	Restauration de berge, Commune du Beautor	19 200
640	SIAG de la Serre Aval	02	7 359	11 775	4 416	Travaux d'aménagement du Vilpion et de la Serre (Commune de Marle) tranche 6 - Maîtrise d'œuvre partielle	29 437
701	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	23 490	37 584		Travaux piscicoles	93 960
720	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	4 970	7 952	2 982	Travaux de restauration de berge sur la rivière Ton, Commune de Leuze	19 880
738	SGIM de l'Aisne non Navigable Axonaise	02	22 425	35 880	13 455	Programme pluriannuel de débâclement de l'Aisne non navigable Axonaise, tranche I	89 700
751	SIAG de la Serre Aval et de ses affluents	02	3 263	5 220	1 958	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche I	13 050
734	Association syndicale des Marais de la Basse Ailette	02	2 130	3 408	1 278	Travaux de restauration de l'Ailette suite à la tempête du 26 mai 2009	8 520
736	SIGM de l'Aisne non Navigable Axonaise	02	665	1 064	399	Travaux d'embâcles sur la commune de Vailly sur Aisne suite à la tempête du 26 mai 2009	2 660
640	SIAG de la Serre Aval	02	7 359	11 775	4 416	Travaux d'aménagement du Vilpion et de la Serre (Commune de Marle) tranche 6 - Maîtrise d'œuvre partielle	29 437
701	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	23 490	37 584		Travaux piscicoles	93 960
720	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	4 970	7 952	2 982	Travaux de restauration de berge sur la rivière Ton, Commune de Leuze	19 880
738	SGIM de l'Aisne non Navigable Axonaise	02	22 425	35 880	13 455	Programme pluriannuel de débâclement de l'Aisne non navigable axonaise, tranche I	89 700
751	SIAG de la Serre Aval et de ses affluents	02	3 263	5 220	1 958	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche I	13 050
TOTAL			68 142	110 563	27 368		276 407 €
			129 253	309 836	46 238		1 417 182 €
			68 142	110 563	2768		276 407 €
Total			197 396	420 399	73 606		1 693 589 €

Tableau 2 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2009

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I09/01	SIA de l'Oise Moyenne	02	8 429	Travaux d'aménagement au droit du CAT "Le Colombier" partie inondations	134 000
I09/02	SIA de l'Oise Moyenne	02	9 000	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie inondation	57 625
I09/03	Mairie de Pont Sainte Maxence	60	18 332	Travaux de reconstruction et renforcement des berges quai de la Libération et quai Mesnil Châtelain	458 300
I09/04	SIA du bassin de l'Ysieux	95	31 949	Réalisation du bassin de la Grenouillère, à Luzarches	159 746
I09/05	Agglomération de la Région de Compiègne	60		Elaboration de l'enquête publique du Schéma d'Aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Oise_Aronde	7 000
TOTAL			67 710		816 671 €

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu (en €)	Montant de l'aide (en €)
I009807	21/01/09	Animation sur le bassin de l'Oise	224 799	112 400
I009857	25/06/09	Travaux d'entretien des rivières non domaniales	1 500 000	600 000
I009858	25/06/09	Travaux de restauration des rivières non domaniales	1 500 000	600 000
I013994	03/11/09	Création et édition d'un dépliant de communication	4 000	3 200
I015264	03/11/09	Enlèvement des embâcles sur le DNN	60 000	24 000
I014790	23/11/09	Entretien du DNN révision de prix 2005/2007	217 065	108 500
I013990	08/12/09	Parcours pédagogique sur les étangs de Pont Ste Maxence	25 000	25 000

Liste des marchés contractés par l'Entente en 2009

Marchés de travaux						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant H.T du marché (en €)
Procédure adaptée	2009-01	RAMERY	76440 Forges les Eaux	Augmentation du niveau de protection le long de la rue de la plage sur la commune de Pont Sainte Maxence (digue n°10)	12-jan-09	85 708,46
Procédure adaptée	2009-06 lots 1 et 2	LOISELEUR	60872 Rieux	Entretien pluriannuel des ouvrages et de leurs abords intégrés dans le système de lutte contre les inondations sur le site de Longueil Sainte Marie	2-juil-09	marché à bons de commande
	2009-08	INEO	60200 Compiègne	Travaux d'électricité complémentaires sur le site de Longueil Sainte Marie	9-sep-09	97 276,00
Procédure adaptée	2009-11	GINGER CEBTP	51350 Cormontreuil	campagne de reconnaissances géotechniques dans le cadre de l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Montigny sous Marle	6-nov-09	35 955,00
procédure adaptée	2009-12	ROBERT & LAURENT	02620 Buironfosse	Entretien paysager pluriannuel et nettoyage du bassin de rétention du site de Proisy	16-nov-09	marché à bons de commande
procédure adaptée	2009-15	LES CHANTIERS DU BARROIS	55000 Bar le Duc	Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la rivière Aisne - programme 2009	6-nov-09	24 900,00

Marchés de prestations intellectuelles						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification	Montant H.T du marché
procédure adaptée	2009-03	SAGE ENVIRONNEMENT	74940 Annecy	Etude d'impact dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de la Serre sur le site de Montigny sous Marle	13-mai-09	33 430,00
procédure adaptée	2009-05	SAFEGE	92022 Nanterre	Certification annuelle des digues de Longueil Sainte Marie et Proisy	22-juin-09	marché à bons de commande
appel d'offres ouvert	2009-07	HYDRATEC / BIEF	75583 Paris	projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de l'Aisne sur le site de Savigny-sur-Aisne : maîtrise d'œuvre	10-nov-09	572 198,72
procédure adaptée	2009-09	EGIS EAU	78286 Guyancourt	Etude d'impact dans le cadre du projet d'aménagement de lutte contre les inondations du site de Varennes en Argonne	5-août-09	9 010,00

Marchés de services						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification	Montant H.T du marché
procédure adaptée	2009-02	SCP CHOLLET LEDUC	02100 Saint Quentin	connaissance des affluents de l'Aisne - bathymétrie des cours d'eau	30-déc-09	44 816,00
	2009-04	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE	55000 Bar le Duc	étude des activités agricoles et des structures foncières sur le site de Varennes en Argonne	19-mai-09	46 912,00
procédure adaptée	2009-10 lot 1	ZENITH COMMUNICATION	92300 Levallois Perret	Création d'une signalétique du sentier pédagogique de Pont Sainte Maxence et éditions associées	26-août-09	13 900,00
procédure adaptée	2009-10 lot 2	ACP	59170 Croix	Mise en œuvre d'une signalétique du sentier pédagogique de Pont Sainte Maxence	25-août-09	15 177,00

LISTE DES OUTILS DE COMMUNICATION ET REVUE DE PRESSE

Rapport d'activité année 2008

Mars 2009

Les créations de supports de communication

Plaquette de l'inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie : 250 ex., octobre 2009

Plaquette de l'inauguration du site de Proisy : 250 ex., novembre 2009

Fascicule de la Stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin de l'Oise : 1000 ex., décembre 2009

Films réalisés en régie

Inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie : présentation des aménagements achevés et interviews de partenaires
durée : 20 mn, octobre 2009

Panneaux d'information

Sentier pédagogique de la Réserve écologique de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence, Tranche 1, octobre 2009

Publications diverses (liste non exhaustive):

Presse écrite et publication de partenaires :

Presse écrite et publication de partenaires

- Les risques d'inondations, quelques réponses, L'Oise économie, N° 107 janvier- février 2009
- Une convention agriculteurs-Entente Oise Aisne, Le Parisien, 12 mai 2009
- Proisy : le clapet anti-crues arrive, L'union, 21 mai 2009
- Marle, lutter contre les inondations : un enjeu de concertation, L'Union, 29 juin 2009
- Un projet de taille pour lutter contre les inondations à Savigny, la digue intrigue, L'Union l'Ardennais, 2 septembre 2009
- Sur place, la méfiance (Savigny), L'Union, 5 septembre 2009
- Pont-Sainte-Maxence, Un barrage aux fortes crues de l'Oise, Le courrier picard, 11 octobre 2009
- L'Oise sous contrôle, Magazine de la CCPOH, N° 37, novembre 2009
- Nouvelle réserve écolo pour les animaux, Magazine Pays du nord, novembre 2009
- Le site d'écrêtement contre les inondations est opérationnel, L'Aisne nouvelle, 13 novembre 2009
- Proisy / Le clapet inauguré Guise sauvée des eaux !, L'Union, 13 novembre 2009
- Le point sur les projets fonciers : site de proisy, Champs d'actions, bulletin de la chambre d'agriculture de l'Aisne, novembre-décembre 2009
- Inauguration du site de Proisy, L'Agriculteur de l'Aisne, 4 décembre 2009
- Le cas de Proisy, l'Union, 17 décembre 2009
- Petit espoir à Savigny-sur-Aisne pour les anti-digue, ils font toujours barrage, L'Union, 23 décembre 2009
- « En réponse aux inquiétudes locales » sur la digue de Savigny
L'Entente semble... sourde, L'Union, 29 décembre 2009

Presse télévisée multimédia :

- Le site d'écrêtement des inondations de Proisy Aisne TV, 19 mai 2009
- Inauguration du site de Longueil-Sainte-Marie, reportage, France 3 picardie, reportage, rubrique actualités, 14 octobre 2009
- Un barrage contre les crues, France 3 picardie, reportage, rubrique actualités, 10 novembre 2009
- Réduction des risques liés aux inondations dans la Vallée de l'Aisne
« Non au barrage », l'Union, 23 novembre 2009
- Mise en place de bassins compensateurs / Watigny est « recalé », l'Union, 17 décembre 2009
- Article sur l'inauguration du tronçon de la Trans'oise et une animation nature organisée à la réserve écologique de l'Ois'eau., oise-verteetbleue.com, 16 et 17 mai 2009
- Site de la réserve de Pont-Sainte-Maxence et animation labellisés dans le cadre des Semaines régionales de l'environnement, picardietourismes-acteurs.com, 14 octobre 2009



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

11, cours Guynemer - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente.oiseaisne@orange.fr

 www.eptb-oise.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel Cornet
Responsable de la communication :
Mélicca Magoutier

Avril 2010

Réalisation : Agence Sioux - 03 23 06 60 50

Photos : Entente Oise-Aisne - © Christian Schryve - © SPMC Benoist Jourmel - © Hydratec - © Asconit - © Union des syndicats de rivières de l'Aisne -
© SIABOA - © Jean-Yves Bonnard - © Hydratec/Asconit - © Matthieu Trentesaux - © AESN - © Michel Monsey - © Vincent Liénard - © Pascal Malignat

Imprimé sur du papier recyclé